



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4359^e séance

Mardi 28 août 2001, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Valdivieso	(Colombie)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Doutriaux
	Irlande	M. Corr
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Strømme
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique, de la République fédérale de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sahovic (République fédérale de Yougoslavie) prend place à la table du Conseil; M. De Ruyt (Belgique) et M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : En l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Je donne la parole à M. Guéhenno.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Je suis heureux d'enseigner les membres du Conseil de sécurité sur la situation au Kosovo depuis le dernier exposé, le 26 juillet 2001.

Aujourd'hui, je m'attacherai aux grands domaines prioritaires : préparatifs des élections dans l'ensemble du Kosovo et passation des pouvoirs au gouvernement autonome provisoire; participation des communautés minoritaires et mise en oeuvre des mesures de renforcement de la confiance pour combler le fossé qui sépare les communautés; et efforts visant à améliorer le maintien de l'ordre.

Tout d'abord, pour la mise en oeuvre du cadre constitutionnel, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) parachève la structure des institutions du gouvernement autonome provisoire dans lequel les départements de la structure administrative intérimaire mixte actuelle seront restructurés en un nombre de ministères plus commode. Afin de renforcer le consensus politique sur les structures futures, le Représentant spécial du Secrétaire général a consulté les dirigeants locaux qui ont exprimé un appui général en faveur d'un nombre réduit de ministères. Afin que la population locale accepte et comprenne l'autonomie provisoire, plus de 300 000 brochures expliquant le cadre constitutionnel ont été distribuées en albanais et en serbe, et l'on prépare une traduction en turc.

Parallèlement aux préparatifs au niveau central, le renforcement des structures municipales se poursuit. De nouveaux efforts sont déployés afin de transférer les pouvoirs aux municipalités dans différents secteurs, comme prévu au règlement 45/2000 de la MINUK sur l'autonomie municipale, afin de renforcer les capacités de gouvernance démocratique. Toutefois, parallèlement au transfert des pouvoirs, il y a eu une tendance croissante des assemblées municipales à contester l'autorité de la MINUK dans plusieurs domaines tels les services publics et les biens collectifs.

Pour ce qui est des préparatifs des élections générales, la MINUK procède actuellement à l'inscription des électeurs, qui a commencé le 30 juillet et continuera jusqu'au 8 septembre. L'inscription des électeurs porte sur quatre catégories : ceux qui ont choisi de ne pas s'inscrire l'an dernier; les rapatriés et autres nouveaux inscrits depuis les élections municipales; les inscrits aux élections municipales de 2000 qui doivent rectifier ou amender les renseignements les concernant,

ou qui doivent être réaffectés à de nouveaux bureaux de vote plus petits; et enfin, ceux qui sont hors du Kosovo et souhaitent s'inscrire. L'inscription des électeurs se fait parallèlement au processus d'enregistrement en cours des faits d'état civil, grâce auquel jusqu'ici, 700 000 cartes d'identité ont été distribuées à la population locale.

Au 24 août, le nombre total de personnes au Kosovo dont le cas a été traité par les centres électoraux était de 39 265, dont 4 937 sont des membres de communautés qui avaient choisi de ne pas s'inscrire l'année dernière, surtout des Serbes du Kosovo. En Serbie même, 25 351 personnes au total se sont inscrites, et 494 se sont inscrites au Monténégro. À Vienne, l'Organisation internationale pour les migrations a reçu un total de 27 848 demandes par la poste.

Plus de la moitié de la période d'inscription des électeurs étant passée, ces chiffres, en particulier pour la communauté des Serbes du Kosovo, sont faibles et décevants. En conséquence, la composante création d'institutions renforce sa campagne d'information publique, et s'appuie sur des membres des comités électoraux municipaux et des dirigeants villageois locaux pour encourager la population non seulement à s'inscrire, mais aussi à participer aux élections le moment venu.

Bien que plusieurs dirigeants serbes aient avalisé les inscriptions sur les listes électorales, notamment M. Covic, M. Trajkovic et l'évêque Artemije du Conseil national serbe-Gracanica – ces deux derniers s'étant eux-mêmes inscrits –, la majorité de la communauté des Serbes du Kosovo, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Kosovo, semble attendre un signe net de Belgrade. Étant donné que pendant le week-end le Président Kostunica et le Premier Ministre Djindjic ont demandé aux Serbes du Kosovo de s'inscrire, nous espérons que ceux-ci le feront en plus grand nombre. Le temps nous étant compté, nous demandons encore une fois aux autorités de la République fédérale de Yougoslavie d'appuyer sans réserve les efforts de la MINUK pour faire que le plus grand nombre possible de Serbes du Kosovo s'inscrivent, et de les encourager à participer aux élections.

Le mois dernier, nous avons informé le Conseil que cinq partis de Serbes du Kosovo avaient présenté une demande pour obtenir leur homologation du parti. Il s'avère que ces partis n'ont présenté que des demandes partielles, et ils ont été priés de fournir des détails

complets pour homologation. Jusqu'à présent, aucun de ces cinq partis n'a présenté l'ensemble des renseignements requis pour se faire homologuer. En fait, certains ont indiqué qu'ils ne le feraient pas tant que l'Opposition démocratique de Serbie ne conviendrait pas d'une liste unifiée à présenter aux élections. En prévision d'une homologation ultérieure, la composante création d'institutions a prorogé la date butoir afin que les coalitions demandent à être homologuées pour les élections. Mais encore une fois, il ne reste pas beaucoup de temps.

Nous souscrivons au message que le Représentant spécial du Secrétaire général a communiqué au Premier ministre adjoint serbe, M. Covic qui a été récemment nommé chef du Centre mixte serbe de coordination de la République fédérale de Yougoslavie. Dans ce message, délivré au cours de la première réunion tenue il y a deux semaines, le Représentant spécial du Secrétaire général avait souligné la nécessité pour la communauté serbe du Kosovo de souscrire au processus électoral afin de consolider la base d'un environnement de sécurité et de conditions de vie acceptables.

Maintenant, je voudrais vous parler de l'engagement des communautés minoritaires du Kosovo et des relations avec Belgrade. Des progrès ont été enregistrés dans plusieurs domaines de préoccupation mutuelle pour la MINUK et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, principalement la question des personnes portées disparues et des retours. Pour ce qui est des personnes portées disparues, il y a maintenant un programme renforcé de visites des sépultures, que ce soit au Kosovo ou en Serbie, des échanges de photographies et autres informations qui sont pertinentes pour le travail d'identification lors des autopsies, la composition d'une liste récapitulative conjointe de Serbes du Kosovo disparus, et des protocoles pour le rapatriement des dépouilles identifiées. Le premier résultat concret du Groupe de contact sur les détenus et les personnes disparues a été la restitution aux autorités yougoslaves par la MINUK, le 15 août, de la dépouille mortelle d'une femme serbe du Kosovo.

Pour ce qui est des retours, un premier retour organisé de 54 Serbes du Kosovo vers la vallée d'Osojane, dans la région de Pec, a eu lieu le 13 août, grâce à une escorte de sécurité fournie par la Force de paix au Kosovo (KFOR). Le retour de 30 autres personnes s'est produit le 22 août. Le site d'Osojane est l'une des 10 localités retenues en 2001 par le plan

d'action du Comité mixte pour le retour des Serbes du Kosovo. Le retour a eu lieu sans incidents, en dehors d'une manifestation organisée par des Albanais du Kosovo à Istok le 23 août.

Le Bureau du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) fournit des abris temporaires et subvient aux besoins élémentaires alors que les personnes de retour dans leurs villages reconstruisent leurs maisons, aidées en cela par un financement provenant de l'Agence européenne de reconstruction et de donateurs bilatéraux. Afin d'aider à la réintégration de la communauté serbe du Kosovo à Osojane, un financement supplémentaire sera attribué aux communautés voisines d'Albanais du Kosovo et de Roms.

En s'attaquant de façon concrète aux questions des personnes portées disparues et des retours, la MINUK aborde deux des cinq principales préoccupations qui ont été évoquées par le Président Kostunica au cours de la réunion qu'il a eue en juin dernier avec la Mission du Conseil de sécurité. La troisième question, celle de la normalisation d'un mécanisme de collecte des impôts dans la partie nord du Kosovo, est en train d'être réglée de façon satisfaisante. Les deux autres points mentionnés par le Président Kostunica sont plus difficiles à aborder. La coopération en matière d'éducation et les questions relatives à la police doivent être traitées soigneusement afin de prendre en considération les intérêts légitimes des Serbes du Kosovo tout en sauvegardant l'intégrité de l'administration transitoire de la MINUK.

Les relations avec la République fédérale de Yougoslavie ont connu une amélioration générale au cours du mois qui vient de s'écouler. Il y a eu un pas en avant important qui a été fait le 15 août, à savoir une réunion entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Commandant de la KFOR et M. Covic. Le Représentant spécial du Secrétaire général a clairement réitéré la nécessité de mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité dans l'ensemble du Kosovo, et en particulier de veiller à ce qu'il n'y ait aucune structure parallèle en matière de sécurité ou d'administration en place, en particulier à Mitrovica et dans la partie nord du Kosovo. En collaboration avec la KFOR et par l'intermédiaire du bureau de la MINUK à Belgrade, la Mission examine les moyens administratifs d'améliorer les relations de travail avec le Centre mixte de coordination. Lors de la réunion, les deux parties ont convenu de se rencontrer régulièrement – un engagement qui s'est déjà matérialisé le 21 août, lors-

qu'une deuxième réunion très constructive a eu lieu près de Pristina.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais maintenant aborder les questions qui touchent à l'ordre public et au respect de la loi.

Le 16 août, M. Jean-Christian Cady a pris ses fonctions comme Représentant spécial adjoint chargé de la police et de la justice. Sous sa direction, les efforts vont continuer de se développer pour renforcer l'ordre public, y compris par la mise en place d'un paquet de mesures destinées à traiter des questions relatives à la criminalité organisée. Des efforts se développent aussi pour mettre en place et améliorer les conditions dans un Centre de protection des témoins; un directeur du service de protection des témoins a été nommé; on note aussi des progrès dans la formation d'un Bureau spécialisé dans la lutte contre la criminalité organisée, bureau dont l'ouverture est envisagée pour le 1er septembre prochain.

L'Équipe spéciale sur la violence politique, qui avait été établie dans la période précédant les élections municipales de 2000, a été remise en place pour permettre une réponse coordonnée impliquant tous les organismes concernés aux incidents criminels ayant pour origine des motivations politiques. L'incident le plus sérieux au cours de la période récente a été la tentative d'assassinat d'un responsable politique du LDK à Srbica dans la région de Mitrovica.

Le Département de la justice continue son travail avec la mise en place du projet de prisons « provisoires » c'est-à-dire des prisons qui sont mises en place dans des conditions rapides, (Quick Build Detention Facility), et aussi la rénovation de la prison de Dubrava qui avait été endommagée pendant la guerre. Les deux projets devraient prendre environ six à 12 mois pour être achevés dans de bonnes conditions et ils requerront ensuite un nombre accru de personnel international pour leur gestion. Deux priorités urgentes, dont la réalisation dépendra de notre capacité de recruter du personnel ayant les compétences requises, sont le développement d'un cadre efficace pour un service gérant les libertés conditionnelles et les prisonniers sursitaires, et aussi la mise en place de personnel adéquat pour traiter les détenus souffrant de maladies mentales, détenus qui doivent subir des traitements psychiatriques.

Les efforts continuent pour consolider la capacité du Service de police du Kosovo (KPS) et pour développer la hiérarchie dans ce service dans de bonnes conditions. Deux séminaires de formation au commandement ont été réalisés dans le cadre de l'Académie de police que fait fonctionner l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui ont conduit à la formation de 32 responsables de police de niveau supérieur au Kosovo.

Je voudrais également aborder dans cet exposé les questions touchant à la situation dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Les Membres du Conseil ont connaissance des lettres qui ont été adressées au Secrétaire général respectivement par le Président, le Ministre des affaires étrangères et le Premier ministre de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Une copie de la réponse du Secrétaire général au Président Trajkovski a été distribuée aux Membres du Conseil. Comme cette réponse l'indique, la MINUK et la KFOR ont un engagement total pour lutter contre l'extrémisme albanais et pour rétablir les conditions de sécurité normales. La MINUK continuera de soutenir la KFOR dans ses efforts pour couper tous les liens qui pourraient s'établir entre des éléments radicaux au Kosovo et l'armée autoproclamée de libération nationale (NLA) qui opère dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

La KFOR supervise les activités du Corps de protection du Kosovo, le CPK, et indique qu'il n'y a pas de preuves selon lesquelles le CPK en tant que tel serait impliqué dans les incidents et troubles récents dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Quand des membres du Corps de protection du Kosovo, à titre individuel, sont convaincus d'implication dans des activités criminelles, ils sont immédiatement soumis à des mesures disciplinaires qui peuvent inclure leur révocation aussi bien que des poursuites criminelles. Je dois dire qu'hier, je crois, ce fut le cas pour un membre du Corps de protection du Kosovo.

Depuis le mois de mars, la KFOR a intensifié sa présence à la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine et avec l'Albanie. La KFOR conduit des opérations dans l'ensemble du Kosovo pour saisir les armes et pour poursuivre tous ceux qui sont soupçonnés d'être des membres de groupes armés. Je voudrais à cet égard donner quelques chiffres qui nous ont été communiqués par la KFOR. Depuis le 31 mai, la KFOR nous indique que plus de 600 personnes ont été détenues et que plus de 600 fusils, 1 400

grenades, 1 000 armes antichars, 139 000 cartouches ont été saisis à travers le Kosovo, mais principalement dans les zones frontalières. Quand la KFOR procède à l'arrestation de personnes et qu'il y a suffisamment d'éléments indiquant une activité criminelle, la MINUK poursuit, bien entendu, l'enquête, et lance des poursuites judiciaires dans le cadre des lois applicables au Kosovo.

La MINUK est très préoccupée par la poursuite de la fermeture de la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, fermeture qui résulte des points de contrôle sur les routes à travers le pays. Cette fermeture n'affecte pas seulement la capacité de la Mission d'accomplir son mandat dans de bonnes conditions, elle a aussi des conséquences à long terme négatives sur l'économie du Kosovo.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'économie du Kosovo, en signalant que cette fermeture de la frontière arrive précisément au moment où les mécanismes de collecte de l'impôt, en particulier dans le Nord du Kosovo, avaient finalement été acceptés. Deux cent soixante-douze Serbes du Kosovo se sont portés candidats pour les 17 postes dans le service de collecte des impôts et de douanes mis en place par la MINUK, ce qui devrait améliorer les ressources fiscales collectées par la MINUK. À ce jour, les revenus collectés par la MINUK ont dépassé le cap des 200 millions de deutsche mark. Ce cap a été dépassé dès la fin de juillet, et ceci représente un montant qui représente plus du double de celui qui avait été collecté pour la même période l'an dernier. Il s'agit donc d'un progrès significatif.

Les efforts se poursuivent pour attirer davantage d'investissements au Kosovo et pour développer des activités économiques, notamment par la commercialisation d'entreprises. À ce jour, neuf entreprises ont fait l'objet de cette procédure. Ces différentes mesures ont entraîné une hausse de 180 % des emplois dans les industries concernées, ce qui est évidemment loin d'être négligeable. La commercialisation a engendré des investissements supplémentaires, et aussi des progrès dans le secteur bancaire. L'office des services bancaires et des paiements du Kosovo a approuvé deux nouvelles succursales pour la nouvelle Banque du Kosovo. Des progrès significatifs sont aussi à noter dans le secteur des transports. Dans le seul mois de juillet, plus de 115 000 passagers ont transités par l'aéroport de Pristina, ce qui contribue aussi à l'augmentation des recettes pour le budget du Kosovo. Le train entre Pristina et Peć

est maintenant un service régulier pour les passagers, et un tunnel ferroviaire a été ouvert dans la partie Nord du Kosovo, ce qui pourrait permettre à l'avenir des liaisons entre le Kosovo et la Serbie en dehors du Kosovo.

Pour terminer, je voudrais dire que la note d'optimisme prudent qui caractérisait notre dernier exposé au Conseil à la fin de juillet a été tempérée récemment par les chiffres décevants que je vous ai cités en matière d'inscription électorale des Serbes du Kosovo. Nous souhaiterions que ces chiffres soient beaucoup plus importants qu'ils ne le sont à ce jour. Nous espérons que les signaux très clairs qui sont venus de Belgrade, contribueront à renverser une tendance qui, pour le moment, n'est pas encore une tendance satisfaisante en matière d'inscription électorale dans la période qui précède les élections. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs secteurs d'intérêt mutuel pour toutes les communautés, je pense à la question des disparus et à la question des retours.

Je crois qu'il faut aussi reconnaître qu'il ne serait pas réaliste d'espérer des progrès majeurs dans une période très courte. La situation au Kosovo ne peut changer que très progressivement. Le respect de l'autre et la tolérance ne se construiront pas en un jour. Elles ne viendront que progressivement, mais elles viendront avec la participation de tous à la construction de l'avenir du Kosovo. C'est la raison pour laquelle, une fois de plus, nous renouvelons notre appel à la fois à une inscription massive sur les listes électorales de toutes les communautés concernées, et ensuite à la participation de ces communautés aux élections au Kosovo.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Guéhenno de son exposé très complet.

M. Hume (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé détaillé sur les progrès réalisés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Nous rendons hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, qui a su régler certaines des questions les plus complexes du processus d'établissement d'un gouvernement autonome provisoire au Kosovo.

En ce moment, les élections prochaines sont au premier plan des priorités, et mon gouvernement les appuie totalement. Nous soutenons les efforts de la

MINUK pour rationaliser la bureaucratie administrative au Kosovo, à la veille de la passation de pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu, comme le prévoit le cadre juridique et constitutionnel.

Les changements politiques survenus l'an dernier ont permis à la MINUK de renforcer ses liens avec la communauté serbe et de rassurer les Serbes du Kosovo sur la place qui leur revient dans un Kosovo démocratique. Les Serbes du Kosovo ont commencé à s'inscrire en vue des élections de novembre.

J'aimerais souscrire aux observations du Secrétaire général adjoint en soulignant l'importance de progrès sur la question du retour des Serbes et du maintien de l'intérêt des minorités pour le Kosovo, ainsi que de leur pleine participation aux élections. Le Gouvernement yougoslave a contribué à encourager ce processus en exprimant de la manière la plus claire son propre appui à la résolution 1244 (1999). La MINUK doit poursuivre son dialogue constructif avec Belgrade. Nous nous félicitons de la nomination du Vice-Premier Ministre Covic à la présidence du centre de coordination pour le Kosovo, et nous appuyons sans réserve les efforts du Représentant spécial, M. Haekkerup, visant à établir une relation constructive avec Belgrade.

Les membres du Conseil ont été encouragés par les entretiens qu'ils ont eus à Belgrade au cours de la visite qu'ils y ont effectuée en juin. J'aimerais réitérer les encouragements de mon propre gouvernement à la MINUK pour qu'elle traite complètement les cinq domaines prioritaires du Gouvernement yougoslave relatifs au Kosovo, que le Président Kostunica avait définis pendant la visite de juin. Je suis également heureux des progrès qui ont été enregistrés aujourd'hui, tels qu'ils nous ont été expliqués.

Durant sa visite en juin, le Conseil a également discuté avec le Ministre serbe des affaires étrangères, M. Svilanovic de la résolution 1160 (1998) et je voudrais souligner l'appui total de mon gouvernement à la levée de l'embargo sur les armes à ce stade.

La sécurité publique et la primauté du droit continuent d'être la principale priorité de la MINUK. Les nouvelles réglementations sur le contrôle des frontières, sur l'extrémisme et sur la détention illégale d'armes donnent à la MINUK et à la KFOR des instruments précieux pour lutter contre la violence et empêcher qu'elle ne se propage au-delà des frontières du Kosovo. Nous comprenons que la MINUK a accompli des progrès dans une autre série de règlements contre

le crime organisé, et nous espérons qu'ils seront d'ici peu transformés en lois. La MINUK doit également poursuivre ses efforts pour renforcer la justice et accroître le nombre de juges et de procureurs internationaux. Nous nous félicitons de la nomination récente de Jean-Christian Cady au poste de chef de la nouvelle composante police et justice et nous attendons la nomination d'une personne hautement qualifiée pour diriger le département des affaires juridiques de la MINUK. Nous félicitons également la KFOR d'avoir utilisé pleinement ces pouvoirs en saisissant des cargaisons d'armes et en arrêtant des individus qui représentent un risque pour la paix et l'ordre dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi qu'au Kosovo. La mission de refoulement aux frontières doit être une des principales priorités de la KFOR et de la MINUK. À cet égard, l'opération « Moisson essentielle » complètera les opérations de la KFOR au Kosovo et traitera le même problème de l'autre côté de la frontière.

Mon gouvernement a travaillé sur plusieurs fronts pour réduire la violence au Kosovo. Le Président Bush a signé des décrets pour interdire à des individus aux États-Unis de soutenir tout groupe violent au Kosovo, et pour interdire l'entrée aux États-Unis d'extrémistes suspects. Nous nous sommes déclarés en faveur de contrôles plus rigoureux sur le Corps de protection du Kosovo (CPK) et avons fourni une aide pour améliorer les contrôles internes du CPK. Nous avons encouragé les dirigeants du Kosovo à s'élever contre la violence et à appuyer l'accord-cadre récemment signé dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le Gouvernement des États-Unis continuera d'appuyer la MINUK et la KFOR dans les efforts qu'elles déploient pour mettre pleinement en oeuvre la résolution 1244 (1999) et pour assurer que la démocratie et la primauté du droit sont la fondation de l'avenir du Kosovo.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants à M. Guéhenno de son exposé sur la situation au Kosovo et les aspects relatifs à la situation dans d'autres parties de la région, notamment en Macédoine.

Je voudrais tout d'abord revenir à la partie principale de son exposé, c'est-à-dire la préparation des élections au Kosovo. C'est une des questions les plus importantes et bien que certains progrès aient été faits dans ce processus menant aux élections, nous devons dire que dans l'ensemble, la situation n'incite pas à l'optimisme.

Comme on le sait, en ce qui concerne l'inscription des membres des communautés serbes et des autres communautés non albanaises dans la province, au 17 août, trois mois avant la date des élections, 2 000 personnes à peine se sont inscrites parmi les minorités serbe, tzigane, turque et autres. Deux mille personnes en tout : ce chiffre se passe de commentaires.

Les raisons de cette situation – et ce n'est pas la première fois que nous en parlons – incluent le fait que le problème de sécurité au Kosovo n'est pas réglé comme il convient. Le retour des réfugiés n'est pas garanti et les chiffres que M. Guéhenno nous a donnés au sujet des retours organisés sont dérisoires. La sécurité n'est pas garantie, ni la liberté de mouvement pour les minorités dans la province. Tout ceci est bien connu. À moins que ces conditions ne soient garanties, il est difficile de parler d'un processus électoral vraiment démocratique.

La tenue des élections dans ces conditions en novembre de cette année pourrait mener au renforcement du séparatisme kosovar. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix du Kosovo (KFOR) doivent renforcer sérieusement leurs activités afin de résoudre le problème de la sécurité sur le terrain, des retours et de la liberté de mouvement; elles doivent le faire bien avant les élections.

Nous pouvons dire que l'essentiel est que le Gouvernement yougoslave ait exhorté sans ambiguïté les Serbes du Kosovo à participer aux élections. Mais il serait naïf, c'est le moins qu'on puisse dire, d'espérer que cela va résoudre tous les problèmes. Nous notons que la Mission des Nations Unies prend certaines mesures pour engager un dialogue avec le Gouvernement yougoslave. Mais ces mesures ne sont visiblement pas suffisantes.

Dans le même temps, le chef de la MINUK prend d'autres décisions qui créent des frictions supplémentaires dans les relations entre la MINUK et Belgrade. Je parle notamment de la création de ces centres de recouvrement des impôts sur la frontière administrative avec la Serbie. Et je pense à la mise en place du régime obligeant les fonctionnaires de la Yougoslavie à annoncer 96 heures à l'avance leurs voyages au Kosovo. Nous sommes inquiets de voir que la MINUK n'est pas encore parvenue à établir des relations normales avec le Comité de la République fédérale de Yougoslavie pour le Kosovo. Nous partageons les espoirs de beau-

coup au sujet de la nomination de M. Covic en tant que chef du centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie pour le Kosovo. Il est clair cependant, que cette nomination en soi ne peut résoudre tous les graves problèmes subsistants.

Enfin, la principale garantie de succès sera le respect strict et complet par tous de la résolution 1244 (1999). Cela ne sera possible que s'il y a une coopération adéquate entre la MINUK et Belgrade. J'ajouterais que tous les participants au processus de règlement doivent faire preuve d'autant de responsabilité que possible.

À cet égard, la décision que le chef de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a prise de certifier le parti extrémiste connu sous le nom de Mouvement national du Kosovo pour qu'il participe aux élections n'incite pas au moindre optimisme. Il s'agit, de toute évidence, d'une erreur et cette erreur doit être rectifiée. Autrement, nous pourrions avoir l'impression que l'OSCE était officiellement en train de reconnaître la légitimité d'une structure qui représente les extrémistes albanais et que l'OSCE essayait véritablement d'encourager des structures de ce type.

La situation au Kosovo – et ce point a été soulevé auparavant par M. Guéhenno et aussi par l'Ambassadeur Hume – ne peut être considérée isolément de la situation dans l'ensemble de la région. Il est clair pour tout le monde qu'il existe un lien entre le conflit en Macédoine et la situation au Kosovo, puisque le Kosovo est au fond devenu une base arrière pour les groupes armés albanais en Macédoine.

Tout cela jette une lumière crue sur le fait que le problème du désarmement des militants kosovars et du démantèlement de leurs formations armées illégales n'est pas encore réglé. Nous sommes convaincus que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et que la Force de paix au Kosovo (KFOR) doivent prendre des mesures énergiques supplémentaires dans ce sens.

Nous n'avons aucun doute sur le fait qu'il est important de mettre fin à l'infiltration d'extrémistes d'une partie de la région à l'autre et de l'utilisation par ces derniers de diverses couvertures pour dissimuler leurs activités terroristes. Pour ne donner qu'un seul exemple, le 13 août, des militaires russes de la KFOR ont arrêté deux Albanais du Kosovo, dans la région de Kosovska Kamenica, à la frontière administrative avec

la Serbie. Un des individus qui a été appréhendé portait sur lui des armes automatiques, des munitions, un gilet pare-balles et l'uniforme de l'Armée de libération nationale. Il a avoué qu'il appartenait à la 111e compagnie d'une brigade de l'Armée de libération nationale qui avait mené les combats en Macédoine dans la région d'Aracinovo. En juin dernier, il faisait partie des combattants autorisés à quitter les autobus qui étaient bloqués par les Macédoniens dans la région d'Aracinovo. Maintenant, ce combattant avait réapparu au Kosovo à la frontière administrative avec la Serbie, avec tout son armement et son uniforme. Ce n'est qu'un exemple qui illustre bien le fait que le problème subsiste. Il faut le régler.

Nous savons qu'au cours de l'opération qui a commencé récemment en Macédoine, l'Armée de libération nationale est censée rendre les armes qui sont en possession de ses militants. Ceux qui mettent en oeuvre cette opération – « Moisson essentielle » – ont l'obligation de veiller à ce que ne se répète pas la triste expérience du Kosovo, lorsqu'on avait officiellement proclamé que l'Armée de libération du Kosovo (ALK) avait été désarmée, privée de ses uniformes et dissoute. Mais il s'est avéré, évidemment, que l'ALK avait conservé ses structures d'organisation, son armement, son accès à de nouvelles fournitures d'armes, ainsi que toute sa capacité de déstabiliser diverses parties des Balkans.

À propos de la Macédoine et de l'opération qui s'y déroule, je voudrais ajouter que nous sommes alarmés par des informations que nous avons reçues à propos d'efforts visant à mettre en place en Macédoine une nouvelle armée, une Armée nationale albanaise, qui essaie de rassembler sous sa bannière ses combattants les plus militants et de conserver un noyau d'extrémistes prêts au combat. C'est absolument inacceptable. À plusieurs reprises, nous nous sommes prononcés en faveur de la levée de l'embargo qui a été imposé par la résolution 1160 (1998) au Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, et nous appuyons l'appel lancé par l'Ambassadeur Hume de régler cette question le plus rapidement possible. Tout en réitérant notre position, je crois nécessaire de souligner encore une fois que les présences internationales au Kosovo devront également prendre des mesures décisives pour mettre un terme aux flux d'armes vers les groupes de terroristes albanais du Kosovo car en ce qui concerne ces groupes, l'embargo militaire doit rester pleinement en vigueur.

Tout cela est nécessaire pour tarir les sources d'aide matérielle et financière qui alimentent le terrorisme et le séparatisme dans les Balkans. Nous sommes convaincus que l'élimination durable des foyers de tension dans la région du Kosovo et de la Macédoine ne peut se faire qu'à l'échelle de tous les Balkans, et que cet objectif peut être promu par la mise en oeuvre de l'initiative russe : conclure un accord juridiquement contraignant pour renforcer la sécurité et la souveraineté de tous les pays de la région et convoquer un sommet balkanique, avec une participation internationale. Nous estimons que cette proposition de la Russie continue d'être pertinente.

M. Jerandi (Tunisie) : Je voudrais également remercier M. Guéhenno de son exposé édifiant sur l'évolution de la situation au Kosovo. Ma délégation lui rend hommage, ainsi qu'à toute son équipe pour les efforts déployés en vue de tenir informé le Conseil de sécurité sur toutes les péripéties que traversent cette région et bien d'autres régions.

À l'heure où la communauté internationale suit de près l'évolution de la situation dans la région des Balkans, et plus particulièrement, les élections générales qui se tiendront le 17 novembre 2001 au Kosovo, ma délégation se félicite des bonnes conditions dans lesquelles se déroulent les préparatifs de ces élections. Nous relevons également avec satisfaction l'attitude positive et productive de toutes les parties concernées. Cette attitude garantit une large participation de toutes les composantes ethniques au Kosovo et préfigure le succès de l'ensemble de l'opération électorale.

À cet égard, nous saluons la décision des partis politiques serbes du Kosovo de participer aux élections. Nous sommes convaincus que cette décision sage, que nous ne cessons d'encourager, aura d'importantes répercussions sur l'avenir de la province en général, et la participation des minorités ethniques aux nouvelles structures politiques issues des urnes en particulier, l'objectif étant que ces nouvelles structures politiques soient représentatives et de nature à assurer le droit de tous les habitants du Kosovo à la sécurité, au respect de la différence, et à la participation à une vie publique saine. Évidemment, la priorité de ces nouvelles structures politiques est de bannir la haine et les attitudes fondées sur des considérations ethniques et de promouvoir la coexistence pacifique. Une large participation à l'opération électorale assure le succès du processus et lui confèrera la légitimité nécessaire. À ce sujet, nous encourageons la poursuite des contacts des

responsables de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) avec les autorités de Belgrade, en vue d'une meilleure coordination de la préparation des élections.

Ma délégation exprime, encore une fois, son inquiétude devant la poursuite des actes de violence. Nous déplorons cette attitude dont les victimes principales sont des civils. Nous estimons par ailleurs que l'approche des élections fait – et fera – régner sûrement un climat de tension auquel il faudrait se préparer. Une vigilance accrue est plus que nécessaire en vue de faire face à toute action violente éventuelle. À notre avis, cette violence a pour origine l'absence de confiance qui règne encore entre les communautés ethniques. Cette confiance pourrait être restaurée notamment par l'élimination des foyers de tension et le renforcement des mesures de confiance entre les habitants du Kosovo. À cet égard, nous nous félicitons de la signature du nouveau règlement 2001/17 de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies (MINUK), destiné à garantir la mise en place d'une réglementation sur la vente de propriétés dans les zones mixtes, afin de s'assurer de la validité des transactions des biens des minorités dans les zones multiethniques et sauvegarder ainsi le caractère multiethnique de la province.

La question des réfugiés et des personnes déplacées demeure, pour nous, une source de préoccupation majeure. Il nous semble indispensable d'accélérer le retour des réfugiés et des personnes déplacées et de leur assurer les conditions de sécurité optimales, notamment dans les régions où ceux-ci se trouvent minoritaires. Une fois rentrés, les réfugiés doivent retrouver leurs foyers et être réhabilités dans leurs droits. Par ailleurs, nous pensons qu'à l'approche de l'hiver, la MINUK devrait se préparer en conséquence pour leur assurer les meilleures conditions d'accueil.

Il est par ailleurs fondamental de traiter la question des prisonniers et des personnes disparues avec la célérité requise, et de préférence avant les prochaines élections. La recherche de solutions aux aspects humanitaires de la question du Kosovo aidera d'une manière significative à favoriser la réconciliation entre les différentes communautés ethniques.

Ma délégation voudrait se faire l'écho des progrès économiques accomplis au cours de ces derniers mois au Kosovo. J'ai été moi-même témoin, lors de l'ancienne visite des membres du Conseil de sécurité

au Kosovo, de cette dynamique économique que nous encourageons, et qu'il importe d'entretenir.

Le passage d'une phase de reconstruction d'urgence à une nouvelle phase de réformes économiques est salubre pour le Kosovo et pour toute la région des Balkans. Nous sommes convaincus que les retombées positives de telles décisions se feront sentir dans les meilleurs délais.

M. Krokmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé qui nous a fourni une mise à jour utile sur la situation au Kosovo et dans la région, et sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

La première question sur laquelle je voudrais appeler l'attention concerne les préparatifs en cours pour les élections qui doivent se tenir dans l'ensemble du Kosovo en novembre. C'est avec satisfaction que nous constatons une évolution positive dans ce processus. Nous reconnaissons toutefois, qu'un certain nombre de défis devront être relevés dans le futur.

Nous croyons fermement que la pleine participation de toutes les communautés au processus politique est essentielle pour assurer des élections démocratiques, transparentes et équitables pour rétablir la stabilité dans un Kosovo multiethnique. Nous nous félicitons à cet égard, de la poursuite des contacts entre le Président de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, M. Haekkerup, et les dirigeants serbes, dans le but d'encourager les Serbes du Kosovo à participer aux élections provinciales.

Dans ce contexte, nous sommes vivement préoccupés par les nouvelles faisant état d'actes violents d'intolérance ethnique qui continuent de se dérouler au Kosovo. Nous affirmons que ces faits sont extrêmement dangereux, et déstabilisent les efforts en cours en vue de créer un environnement qui soit favorable à des élections qui englobent toute la population.

Un autre défi d'importance est le processus global de paix au Kosovo, et la mise en place de conditions sûres pour le retour réussi et durable dans leurs foyers des Serbes du Kosovo déplacés par le conflit.

La question des personnes portées disparues demeure au premier plan de l'ordre du jour au Kosovo, puisque c'est une condition importante de la réconciliation.

Parmi les plus récents événements au Kosovo, nous avons été très inquiet des informations selon lesquelles des membres des forces internationales de maintien de la paix qui patrouillaient sur le côté Kosovar de la frontière avec la Macédoine ont été attaqués par des rebelles de souche albanaise qui tentaient de traverser la frontière illégalement. Nous serions reconnaissants au Secrétariat s'il pouvait nous donner toute information disponible sur cet incident. Malheureusement, cet incident souligne une fois de plus les répercussions régionales de la situation au Kosovo.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'insécurité permanente qui règne en Macédoine, pays voisin. Dans une déclaration présidentielle récente, par laquelle il se félicitait de la signature de l'Accord-cadre, le Conseil de sécurité a réaffirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Macédoine, et a exprimé son soutien aux mesures prises par le Président et le Gouvernement macédonien en vue de résoudre la crise. Étant fermement en faveur du règlement politique pacifique de la crise dans ce pays, l'Ukraine demeure déterminée à appuyer les aspirations légitimes de la République de Macédoine à protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale contre ceux qui suivent la voie périlleuse d'une résolution des conflits par la force. Depuis que l'Accord-cadre a été signé, sa mise en oeuvre complète demeure une priorité.

Nous nous félicitons des efforts que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union Européenne (UE) ont déployés pour apporter leur assistance au Gouvernement macédonien afin de ramener le calme, nous nous félicitons de l'engagement qu'elles ont pris d'appuyer la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale du pays. Maintenant, grâce au lancement de l'opération de l'OTAN pour le désarmement des militants albanais, « Essential Harvest » (Moisson Essentielle), nous espérons vivement que la sécurité s'améliorera.

Outre les efforts de l'OTAN, le bruit court que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) envisagerait un rôle de surveillance du processus de paix en Macédoine. Il serait utile d'obtenir plus d'informations sur cette question.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait en premier lieu remercier le secrétaire général adjoint M. Guéhenno de son exposé. C'était, comme toujours, un excellent exposé riche et utile, et je voudrais dès à présent réitérer l'appui du

Royaume-Uni aux efforts que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et le Représentant spécial du Secrétaire général déploient pour la paix et la stabilité au Kosovo.

Au cours de ma brève intervention, je voudrais me pencher uniquement sur les élections et sur ce qui a été dit au sujet des infiltrations en Macédoine, notamment parce que le représentant de la Belgique prendra la parole plus tard au cours du débat à ce sujet au nom de l'Union Européenne, et que je m'associe à ce qu'il dira.

Tout d'abord les élections. Nous accueillons très favorablement l'assistance que les autorités de Belgrade ont offerte pour encourager l'inscription des Serbes du Kosovo en vue des élections à l'Assemblée du Kosovo en novembre. Ces élections marqueront un pas important vers la restitution au peuple du Kosovo, d'une responsabilité conséquente d'autoadministration. Et nous ne devons pas oublier que les élections sont aussi une occasion importante de façonner l'avenir du Kosovo.

Afin de montrer clairement que le Kosovo doit se transformer en communauté multiethnique, tous les groupes ethniques doivent prendre part aux élections. S'ils ne le font pas, ceux qui appuient l'idée d'un État monoethnique indépendant pourront faire valoir, dans une certaine mesure, à juste titre, que les autres groupes ethniques n'ont pas d'intérêt à long terme au Kosovo. Il est donc vital pour les autorités de Belgrade d'exprimer, le plus précoce possible, leur appui à ce que les Serbes et les autres groupes ethniques du Kosovo participent aux élections, et ne se contentent pas de s'inscrire sur les listes électorales.

L'Ambassadeur Lavrov avait sans doute raison de dire que le message de Belgrade, tant sur la nécessité de s'inscrire que sur celle de voter ne résoudra pas tout. Mais c'est sans aucun doute une donnée extrêmement importante dans l'équation et, en ce qui nous concerne, nous exhortons Belgrade à faire connaître son point de vue et à apporter son aide dans ce domaine.

Nous nous félicitons également des réunions entre le Représentant spécial, M. Haekkerup et le Vice-Premier Ministre serbe, M. Covic, qui ont eu lieu les 15 et 25 août, suite à la nomination de M. Covic au poste de Président du Comité yougoslave de coordination pour le Kosovo. Ces réunions, comme l'a signalé le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, ont cons-

titué des faits nouveaux extrêmement positifs. Il est également de bon augure que la MINUK et les autorités de Belgrade travaillent maintenant ensemble de façon positive et rapide pour trouver des solutions pragmatiques aux préoccupations que les Serbes ont exprimées qu sujet de la sécurité, du retour des réfugiés et des personnes portées disparues.

Je suis particulièrement reconnaissant au Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, d'avoir traité les cinq points que le Président Kostunica a soulevés auprès de la mission du Conseil de Sécurité. Comme l'a dit l'Ambassadeur Hume, je pense qu'il est important que nous gardions à l'esprit ces cinq éléments en tant que préoccupations essentielles exprimées par les autorités de Belgrade.

L'extrémisme et les violences à motivation ethnique doivent cesser. On ne doit pas laisser de petits groupes armés d'Albanais et d'autres déstabiliser la région. Nous nous félicitons donc du succès remporté ces jours-ci par la Force au Kosovo qui a arrêté des extrémistes albanais qui passaient de Macédoine au Kosovo armés d'une quantité considérable de matériel de guerre et de munitions. Il importe que cet effort se poursuive.

J'ai également écouté attentivement ce qu'a dit le Secrétaire général adjoint des échanges de correspondance dont a été informé le Conseil, entre le Secrétaire général et le Président Trajkovski et d'autres membres du Gouvernement macédonien. Il est manifestement important que des relations étroites et harmonieuses s'instaurent entre le Secrétariat et la MINUK d'une part et les autorités macédoniennes de l'autre afin que les préoccupations des deux parties soient bien comprises et que, s'il le faut, les mesures voulues puissent être prises pour répondre à ces préoccupations. Je sais que, dans un premier temps, notre collègue macédonien qui interviendra plus tard au cours du débat, fera tout pour établir des relations saines, étroites et cordiales avec le Département des opérations de maintien de la paix pour qu'il nous soit possible de faire que tout se déroule sans accroc.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, de son exposé très complet. Nous nous félicitons des efforts récents de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour mettre pleinement en oeuvre la

résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité ainsi que des progrès qu'elle a réalisés dans ce sens.

Je voudrais aujourd'hui évoquer deux questions. La première concerne les élections. La Chine n'a cessé de souligner l'importance de la participation des minorités afin d'assurer l'impartialité et l'équité des élections. Toutefois nous sommes préoccupés de ce que le nombre de membres de minorités inscrits demeure faible. La MINUK doit prendre de nouvelles mesures pour réprimer les activités criminelles, améliorer les conditions de sécurité au Kosovo et favoriser la réconciliation nationale ainsi que pour renforcer la confiance mutuelle afin de créer les conditions permettant le retour des réfugiés et la participation aux élections de membres des minorités en plus grand nombre. À cet égard, la MINUK devrait continuer de renforcer sa coordination et sa coopération avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

La deuxième question a trait aux mouvements illicites d'armes. L'ancienne République yougoslave de Macédoine joue un rôle de sécurité important dans l'ensemble des Balkans. Pour maintenir la paix et la stabilité dans la région, il est très important d'empêcher les mouvements illicites d'armes dans les zones frontalières entre le Kosovo et la Macédoine et de couper la route à l'approvisionnement en armes illégales. À notre avis, la MINUK peut et doit prendre des mesures plus efficaces dans ce domaine. À l'instar d'autres pays, nous espérons que les efforts de saisie des armes illégales aux mains des membres de la minorité albanaise aboutiront afin que la situation se prête davantage à l'application de l'Accord cadre sur la Macédoine et au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, de son exposé très utile de ce matin. Nous avons notamment apprécié son analyse approfondie de la situation au Kosovo.

Lors de la dernière séance du Conseil consacrée à cette question, le 26 juillet 2001, nous avons renouvelé notre appel en faveur de la poursuite et du renforcement du dialogue entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. Les membres du Conseil avaient souligné que la coopération de Belgrade était essentielle pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Dans ce contexte,

les discussions d'hier, lors de la dernière série de pourparlers, entre le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, et le Vice-Premier Ministre, M. Covic constituent un pas dans la bonne voie. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts en vue de réaliser les objectifs communs.

L'une de nos principales préoccupations au Kosovo à ce stade concerne les prochaines élections. Au cours de notre mission au Kosovo, nous avons souligné qu'il fallait la participation de toutes les communautés pour la réussite des élections. Nous avons souligné toute l'importance d'appuyer le processus démocratique qui permet de garantir au mieux les droits de toutes les communautés. L'enregistrement des communautés minoritaires a, jusqu'ici, été extrêmement décevant. Le Bangladesh se félicite de l'appel lancé à cet égard aux Serbes du Kosovo par le Président Kostunica le week-end dernier. Nous demandons instamment aux autorités de la République fédérale de Yougoslavie de continuer d'encourager l'inscription aux élections du 17 novembre des Serbes du Kosovo et des personnes déplacées.

Je ferai des observations sur quelques domaines bien précis. Premièrement, la question des personnes disparues et des détenus. Il s'agit là d'une question humanitaire à graves répercussions politiques. Nous avons mis en exergue cette question humanitaire au cours de notre première mission au Kosovo, l'an dernier. Nous l'avons encore soulignée cette année à Pristina et à Belgrade. Nous nous félicitons que le Vice-Premier Ministre Covic ait rencontré des représentants des familles des personnes disparues de Gracanica. De tels gestes sont essentiels pour renforcer la confiance et favoriser la réconciliation. Nous encourageons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, et le Vice-Premier Ministre, M. Covic à continuer de collaborer sur cette question avec détermination.

Le deuxième domaine a trait aux droits des communautés minoritaires – les droits mais aussi les responsabilités. Nous avons toujours souligné qu'il importe que la majorité garantisse le respect des droits des communautés minoritaires. Celles-ci, à leur tour, doivent aussi se faire à l'idée qu'il n'y a pas d'autre issue que la création d'une société multiethnique. La communauté des Serbes du Kosovo, en particulier, doit s'intégrer dans les structures mises en place par la MINUK au lieu d'essayer d'instaurer des structures parallèles. À cet égard, nous nous félicitons de la com-

préhension manifestée par Belgrade sur la question des institutions de transition.

Les initiatives prises par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, en vue de protéger les droits des communautés minoritaires méritent nos éloges. Nous devrions soutenir le règlement visant à contrôler les ventes de biens dans les zones mixtes. C'est là une mesure positive qui vise à empêcher les ventes irrégulières de biens qui pourraient nuire aux droits des minorités ou au caractère multiethnique du Kosovo.

Le troisième domaine se rattache à la sécurité et à l'ordre public. Nous répétons qu'il faut assurer des conditions sûres pour la tenue d'élections. Auparavant nous avons recommandé la mise au point d'une stratégie globale pour en finir avec la situation complexe à Mitrovica. Il faudrait là mettre l'accent sur des initiatives multiethniques dans les domaines social, économique et religieux qui faciliteraient le rétablissement de la confiance entre les communautés. Nous espérons que des progrès ont été réalisés à cet égard.

Il est dans l'intérêt du Kosovo de faciliter la participation de toutes les communautés aux élections, de même que le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Quatrièmement, pour ce qui est du rôle de la société civile, comme nous l'avions souligné lors de la dernière séance du Conseil sur ce point, la société civile, y compris les organisations de femmes kosovars, s'efforcent de tendre la main à des personnes d'autres groupes ethniques, renforçant ainsi la confiance, favorisant la réconciliation et promouvant une plus grande tolérance. Ces faits sont bien reconnus. Ces organisations devraient bénéficier de l'appui de la MINUK et des encouragements de la communauté internationale.

Pour terminer, je soulignerai que tous les Kosovars, quelle que soit leur origine ethnique, devraient accepter le cadre de la résolution 1244 (1999) et contribuer à l'application pleine et entière de la résolution. À cette fin, la représentation de différentes communautés dans les institutions intérimaires est essentielle. En conséquence, la tenue d'élections réussies au Kosovo est le défi le plus important que doit relever la MINUK et, si j'ose dire, la communauté internationale. C'est l'entreprise la plus importante pour le peuple kosovar. Ce sera un grand pas en avant en vue d'une paix durable dans les Balkans.

M. Doutriaux (France) : La France s'associe à la position de l'Union européenne, qu'exprimera en notre nom l'Ambassadeur De Ruyt, et j'y ajoute quelques remarques à titre national. D'abord, nous remercions Jean-Marie Guéhenno pour l'exposé qu'il vient de nous faire. Je voulais insister en particulier sur deux points : les questions intéressant les élections, et ensuite les questions intéressant la sécurité.

S'agissant des élections, nous sommes à 90 jours de la date du vote. Ce scrutin fait suite à la promulgation par M. Haekkerup du cadre constitutionnel. Ce sera donc une nouvelle étape importante de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). À cet égard, nous nous réjouissons des efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ces deux organisations font le maximum pour que ces élections soient un succès et pour que le transfert de compétences au profit des institutions de l'autonomie provisoire se déroule de manière ordonnée.

Mais en prévision de cette échéance, l'engagement de tous les habitants du Kosovo, quelle que soit leur origine ethnique, est nécessaire. Toutes les parties concernées ont des responsabilités à cet égard. Concernant l'enregistrement des membres de la communauté serbe du Kosovo, une dynamique s'est amorcée. Nous souhaiterions qu'elle puisse s'accélérer dans les prochains jours et les prochaines semaines, et que la communauté serbe se décide ensuite à participer au vote.

En votant le 17 novembre, tous les Kosovars pourront faire entendre leur voix. Chaque voix compte, chaque vote pèse. Pour influencer les décisions des futures institutions autonomes et favoriser le respect de ses intérêts, chaque électeur a tout avantage à prendre part au choix de ses représentants démocratiquement élus. Donc, nous faisons nôtres l'appel lancé par M. Jean-Marie Guéhenno à la participation de toutes les communautés ethniques, y compris, bien sûr, la communauté serbe.

Nous saluons par ailleurs la nomination du Vice-Premier Ministre serbe, M. Covic, au poste de Président de la commission yougoslave de coordination pour le Kosovo. Cette nomination a été suivie, ces dernières semaines, d'entretiens entre M. Covic et M. Haekkerup. Ces rencontres constituent des évène-

ments très positifs. Nous encourageons leur intensification.

Deuxièmement, s'agissant des questions de sécurité, nous nous réjouissons de la promulgation par la MINUK d'une série de règlements pour combattre le terrorisme et la criminalité organisée au Kosovo. La nouvelle composante « justice et police » de la mission des Nations Unies favorisera également la bonne marche du dispositif. Il convient de veiller à ce que la réglementation en vigueur ne laisse subsister aucune faille susceptible d'être exploitée par les auteurs d'actes criminels.

La vigilance constante de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) est, elle aussi, indispensable. Nous nous réjouissons du renforcement récent de ses effectifs le long de la frontière macédonienne. En effet, la situation en Macédoine exige que l'attention portée aux agissements illégaux dans la zone frontalière du Kosovo soit redoublée. Nous avons lu avec intérêt à cet égard la réponse apportée par le Secrétaire général au Président de la République de Macédoine sur cette question notamment.

En Macédoine, l'Union européenne s'est fortement appliquée dans la recherche d'une solution politique. M. Javier Solana, le haut représentant pour la politique étrangère et la sécurité communes, et l'envoyé spécial de l'Union européenne pour la Macédoine, M. François Léotard, ont joué un rôle crucial sur place, avec M. James Pardew, pour faciliter le dialogue entre les parties. Cette implication a contribué à la signature par les partis macédoniens, à Skopje, de l'accord du 13 août, qui pose les bases d'une profonde réforme de l'État macédonien.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) procède actuellement à la collecte des armes que l'Armée nationale de libération de la Macédoine (UCK-M) s'est engagée à lui remettre. La France participe, avec 530 soldats, à cette opération fondée sur la volonté des parties. Elle soutient les efforts de l'Union européenne pour une stabilisation durable en Macédoine, grâce notamment à une conférence des donateurs, ainsi qu'une aide humanitaire et macro-économique renforcée.

Enfin, je voulais revenir sur la question de la résolution 1160 (1998). Comme la Russie et les États-Unis l'ont indiqué précédemment, la France estime que les conditions sont désormais remplies pour la levée sans restriction de l'embargo sur les armes à destina-

tion de la Yougoslavie. Et nous souhaitons que ce Conseil soit saisi de la levée de cet embargo dans les meilleurs délais.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno d'avoir fait un exposé au Conseil sur l'évolution la plus récente de la situation au Kosovo. Il y a eu des progrès soutenus pour la mise en place d'une société multiethnique au Kosovo, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est ce que mettent bien en évidence les rapports faisant état d'actes de violence sur le territoire. Les actes de violence visant les minorités continuent d'affliger le territoire et d'entraver les travaux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Nous savons que ces incidents, généralement isolés, se concentrent dans quelques zones, et la MINUK continue de mettre en place des structures pour assurer le maintien de l'ordre. Nous devons reconnaître, toutefois, que les actes de violence occultent les progrès considérables réalisés jusqu'à présent.

Ma délégation condamne ce qui a été décrit comme étant la tuerie atroce des cinq membres d'une famille d'Albanais du Kosovo le 21 août. Début août, un convoi serbe a été pris en embuscade. Trois personnes ont été blessées. Il ne faut pas laisser de tels incidents déstabilisateurs se poursuivre.

Nous aimerions que le système judiciaire soit doté de moyens lui permettant de traiter de tels incidents de façon appropriée. La MINUK doit accroître ses efforts pour recruter un plus grand nombre de juges, de procureurs et d'avocats serbes afin de mettre en place un appareil judiciaire multiethnique qui ralliera l'appui de tous les groupes ethniques. La MINUK doit continuer à rechercher les moyens de maîtriser la violence interethnique alors que les préparatifs se poursuivent en vue des élections prévues pour novembre.

Lors de notre dernière déclaration au Conseil sur le Kosovo, nous avons mentionné la question des ventes de biens et de propriétés comme composante essentielle pour assurer la coexistence pacifique de groupes ethniques au Kosovo. Nous étions préoccupés par les indications selon lesquelles la vente de logements de membres de minorités avait peut-être servi à couvrir des actes de nettoyage ethnique. Nous nous félicitons donc de la signature récente d'un nouveau règlement pour veiller à ce que tous les contrats proposés pour la vente de biens et de propriétés dans certains

quartiers mixtes au Kosovo soit examinée méticuleusement par un administrateur régional avant d'être approuvée.

Pour ce qui est des relations avec la République fédérale de Yougoslavie, ma délégation est encouragée par les pourparlers qui ont eu lieu entre le Vice-Premier Ministre serbe, M. Covic, et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup. Nous n'avons cessé d'affirmer que ce n'est que grâce au dialogue que pourront être levés les obstacles empêchant l'amélioration des relations avec la Serbie et la promotion de la réconciliation au Kosovo. De tels pourparlers sont importants pour le processus de préparation des élections qui doivent avoir lieu en novembre. Les discussions sont des éléments importants de la participation des Serbes et de l'élimination de structures administratives et politiques parallèles. Nous encourageons des pourparlers plus fréquents pour assurer la mise en oeuvre intégrale de la résolution 1244 (1999). Nous nous félicitons également de l'appui du Conseil transitoire du Kosovo à ces pourparlers.

Nous continuons de suivre la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et ses répercussions sur la situation au Kosovo, et vice-versa. L'impact sur la situation des réfugiés demeure un souci, et nous savons que le retour de réfugiés macédoniens correspond directement à des périodes de calme relatif dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous notons également que le passage de la frontière entre la Macédoine et le Kosovo reste bloqué, ce qui empêche l'acheminement de produits de première nécessité au Kosovo, tels les carburants, qui de ce fait sont rationnés au Kosovo. D'après les informations reçues, la fermeture de la frontière entre les deux territoires a également empêché le roulement des policiers de l'ONU. Cela pourrait avoir aussi gêner les envois de fournitures médicales. Nous saurions gré à M. Guéhenno s'il pouvait faire des commentaires à ce sujet, à savoir si les restrictions imposées à la police de l'ONU ont nui à la situation de la sécurité. La Jamaïque appuie les efforts de règlement rapide du conflit dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, par souci du sort du peuple de ce pays et par souci de stabilité au Kosovo et dans l'ensemble de la région.

Nous sommes encouragés par le retour récent d'un certain nombre de réfugiés serbes dans le village d'Osojane. Nous espérons être bientôt les témoins d'une situation où, étant rentrés chez eux, les Serbes

jouiront de la liberté de mouvement, de la sécurité et de la sûreté.

Nous félicitons la MINUK de son travail. Nous connaissons bien les difficultés auxquelles elle se heurte pour mener à bien ses obligations. Il est clair qu'il y a des problèmes graves que la MINUK doit aborder. Nous espérons que des progrès notables pourront être réalisés avant la tenue des élections de novembre.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, m'associer à mes collègues pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, de son exposé très complet.

Nous voulons commencer par un aveu. Je crois que c'est la huitième fois que nous discutons de la situation au Kosovo depuis que Singapour est entré au Conseil. Il nous est très difficile de trouver du nouveau à dire. Mais, pour mémoire, nous ne voudrions pas redire ce que nous avons déjà dit par le passé sur cette question.

Néanmoins, il y a une nouvelle dimension qui se présente aujourd'hui alors que nous sommes réunis ici. Comme l'ont indiqué plusieurs orateurs, ce sont les événements de Macédoine. Tout le monde a dit, je crois, que ce qui se passe en Macédoine est lié aux événements du Kosovo. C'est de toute évidence une nouvelle variable d'incertitude pour nous. Nous avons jugé utile de poser des questions à ce sujet, auxquelles nous espérons que certains pourront peut-être répondre – bien que je concède à M. Jean-Marie Guéhenno qu'il lui sera peut-être malaisé de répondre à ces questions difficiles.

Je suis conscient du fait que le Conseil a publié une déclaration présidentielle le 13 août, il y a 15 jours, qui saluait la signature de l'Accord cadre sur l'ex-République yougoslave de Macédoine entre le Président Trajkovski et les dirigeants des quatre partis politiques. Mais, si j'ai bien compris – autant que je sache, même si je n'étais pas là à l'époque – il n'y a pas eu de discussion de fond à ce propos. Il serait peut-être utile d'avoir une discussion de fond à ce sujet. J'en ferai l'illustration en citant quelques paragraphes d'une opinion libre écrite par M. Garth Evans sur cet accord.

Mais avant de poursuivre, je voudrais évoquer une petite question de procédure. En lisant l'Accord-cadre, je me suis aperçu que la première phrase déclare que :

« Les points suivants se réfèrent à un accord cadre garantissant l'avenir de la démocratie en Macédoine et permettant le développement de relations plus poussées et mieux intégrées entre la République de Macédoine et la communauté euro-atlantique. »

Je suis quelque peu intrigué par l'expression « communauté euro-atlantique ». Est-ce une nouvelle organisation? A-t-elle une adresse? Est-elle une entité juridique? Ou est-ce un organe politique? J'éprouve un sentiment de curiosité quant à l'origine de cette expression.

Maintenant, pour en venir à l'accord, je voudrais vous lire ce qu'a dit M. Gareth Evans, Président de l'International Crisis Group :

« L'Accord de paix sur la Macédoine a été signé, et dans quelques jours, sauf autres obstacles, 3 500 soldats de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) se rendront sur place pour collecter les armes des rebelles albanais. Mais aucun de ceux qu'intéresse l'avenir des Balkans ne sable le champagne. Trop de gens, de part et d'autre de la ligne de fracture, ont un intérêt vital à continuer la lutte, et la mission de l'OTAN, telle qu'elle est conçue actuellement, ne dispose ni du mandat ni des moyens pour mettre en place une paix durable. Il s'agit de la Macédoine en 2001, mais elle ressemble sinistrement à la Bosnie de 1992.

Il y a beaucoup plus en jeu ici que le démantèlement d'un petit pays appauvri, avec son cortège de misère humaine. L'effondrement de la Macédoine retarderait la mise en place définitive d'une Bosnie stable et multiethnique; nuirait aux perspectives de négociations pacifiques sur le statut final du Kosovo; compromettrait la transition démocratique en Serbie; et nuirait gravement à la crédibilité de l'OTAN en Europe et au-delà. » (*The Wall Street Journal*, 22 août 2001, p. A 16).

De toute évidence, nous avons des questions difficiles à poser à propos de cet accord et des incidences qu'il aura sur la situation au Kosovo. À la lecture de cet article, je me suis posé quatre questions.

Premièrement, après avoir participé à au moins huit débats sur le Kosovo, je me demandais si au sein du Conseil nous n'aurions pas pu prévoir cette dimension du problème? Puisque cette dimension a eu de

toute évidence un impact très net sur la situation au Kosovo dans toutes nos discussions, pourquoi ne l'avons nous pas prévue? C'est une question intéressante à poser au Conseil car, de temps à autre, nous publions des communiqués, des appels et des déclarations proclamant que nous devrions nous engager dans la prévention des conflits. Pourquoi n'avons-nous pas réussi dans ce cas?

Bien entendu, la deuxième question connexe est quel type de mesure préventive le Conseil aurait-il pu prendre s'il avait effectivement tenu compte de tous les signes annonciateurs de troubles menaçants à la frontière et risquant de déborder au Kosovo?

La troisième question – et je suis conscient, bien sûr, que le Conseil se félicite de l'engagement de l'OTAN en Macédoine, dont à vrai dire, nous devrions tous nous féliciter – est peut-être d'ordre théorique, juridique. Le Conseil doit-il en rien légitimer ce genre de mesure? Ou devons-nous simplement en prendre note et l'accueillir sans pour autant l'entériner ou la rejeter? Quel est le rôle technique du Conseil lorsque des organisations régionales prennent la conduite de questions aussi difficiles?

J'ai aussi une quatrième question, qui est peut-être la plus difficile. Je pense que si tout va bien et que l'Accord fonctionne et l'opération « Moisson essentielle » réussit, nous devons saluer l'OTAN et nous féliciter du fait qu'une situation très dangereuse a pu être évitée. Mais si non, qui va recoller les morceaux? Est-ce que ce sera le Conseil qui devra recoller les morceaux et dire : « Bon, maintenant c'est à nous d'assumer la responsabilité de nous pencher sur cette situation et de voir ce que l'on peut faire » » Si tel est le cas, qui va passer le relais, comment et quand?

Je suis bien conscient que ce sont des questions difficiles. Je ne suis pas absolument sûr qu'il soit juste de demander au Secrétaire général adjoint d'y répondre. Mais nous pensons que ces questions figurent parmi celles que le Conseil aurait dû se poser ces derniers mois, peut-être pour tenter d'éviter la situation actuelle dont nous sommes témoins à la frontière entre le Kosovo et la Macédoine.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, de son exposé très complet et utile de ce matin. Nous avons constaté les progrès accomplis par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans la prépa-

ration des élections au Kosovo et dans l'achèvement du gouvernement d'autonomie provisoire.

Néanmoins, nous sommes préoccupés par la sécurité, et plus particulièrement par les informations selon lesquelles plusieurs membres de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de la police de la MINUK auraient récemment été blessés lors d'émeutes qui ont suivi un accident de voiture au nord de Mitrovica. De telles attaques contre du personnel de l'ONU sont graves et entravent le travail de ces personnes qui s'efforcent d'instaurer la paix dans la province. Il faut faire comprendre à la population du Kosovo que le fait de passer ses frustrations sur la KFOR et d'autres membres du personnel de l'ONU ne règlera pas les problèmes. Les dirigeants politiques doivent tout faire pour convaincre leurs partisans de ne pas avoir recours à la violence. Nous déplorons également le meurtre de cinq membres d'une famille albanaise du Kosovo, près de Pristina, le 20 août 2001, de même que l'attaque contre un convoi serbe qui a fait trois blessés au début du mois. Ces violences ont un impact négatif sur la création d'un environnement sûr qui permettrait aux personnes déplacées et aux réfugiés de rentrer au Kosovo, et sapent les efforts déployés pour instaurer la paix et la stabilité dans la région. Nous déplorons également les tentatives d'assassinats politiques, ainsi que les activités continues de criminalité organisée. Nous appuyons les efforts de la MINUK pour réprimer de tels actes, tout en reconnaissant que c'est aux Kosovars eux-mêmes qu'il incombe de mettre en place des conditions favorables à l'édification d'un Kosovo multiethnique.

Le grand nombre de réfugiés dans la province et la fermeture de la frontière à Blace entravent considérablement le travail de la mission des Nations Unies au Kosovo. Nous demandons au Gouvernement de la Macédoine de prendre des dispositions pour rouvrir la route afin que le personnel des Nations Unies au Kosovo puisse être approvisionné facilement et que les réfugiés puissent rentrer en Macédoine. Nous avons noté que des armes – notamment des pistolets, des grenades, des munitions et des mines antipersonnel – ont été saisies par la KFOR. Ma délégation encourage la KFOR dans ses opérations visant à couper les voies d'approvisionnement des extrémistes. Nous demandons également à tous ceux qui sont en contact avec les extrémistes de les persuader de renoncer à la violence et de participer au processus de la MINUK pour créer un Kosovo autonome, sûr et pacifique.

Les pourparlers entre M. Hans Haekkerup et le Vice-Premier Ministre serbe, M. Covic, 15 août, ont confirmé que la partie serbe convenait du principe selon lequel il ne doit pas y avoir de structures de sécurité et d'administration parallèles à celles administrées par la MINUK. Nous nous félicitons également de l'attitude positive de Belgrade concernant l'inscription des électeurs appartenant à la communauté serbe en vue des élections prochaines dans tout le Kosovo. Il est crucial que les membres de toutes les communautés s'inscrivent afin d'être comptés au nombre des résidents du Kosovo, et d'avoir la chance de voter et d'être représentés dans l'Assemblée du Kosovo. Nous reconnaissons qu'il faut renforcer la campagne de sensibilisation du public visant à encourager les électeurs à s'inscrire et à participer aux élections du 17 novembre.

Nous notons également que la question des Albanais du Kosovo détenus dans des prisons serbes a été abordée lors de ces pourparlers. Nous espérons que les autorités serbes livreront sans tarder ces détenus à la MINUK afin qu'elle puisse examiner leur cas comme il convient. Ces mesures devraient contribuer à renforcer la confiance entre les communautés. Avec la collaboration du Ministère serbe de la justice, la MINUK devrait être en mesure d'améliorer encore le processus judiciaire et d'accroître la confiance que le système judiciaire du Kosovo inspire à la population.

Ma délégation encourage les autorités serbes à poursuivre le dialogue et la coopération avec la MINUK pour établir les dispositions de sécurité à prendre en vue des élections de novembre. Cette coopération est essentielle pour faire que toutes les communautés participent largement et en toute sécurité aux élections, qui devraient mener, nous l'espérons, à l'établissement d'un gouvernement multiethnique et contribuer à une paix durable dans la région.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation est elle aussi très reconnaissante au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, pour son exposé d'aujourd'hui. Nous nous réjouissons également de l'occasion que nous offre cette séance d'examiner les événements survenus récemment, en particulier compte tenu des élections prochaines à l'échelle du Kosovo.

Le Représentant permanent de la Belgique fera plus tard une déclaration au nom de l'Union européenne. L'Irlande souscrivant pleinement aux vues exprimées dans cette déclaration, je vais me limiter à

quelques brefs commentaires, surtout concernant les élections et la sécurité.

L'exposé de M. Guéhenno montre que les préparatifs de l'élection vont bon train. Ma délégation salue le travail acharné accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, et par toutes les autres personnes liées à la MINUK, à cet égard et pour la mise en oeuvre d'autres aspects de la résolution 1244 (1999). De toute évidence, les élections du 17 novembre représentent une occasion unique pour la population du Kosovo et, avec d'autres qui l'ont fait ici aujourd'hui, nous exhortons tous les citoyens à participer pleinement au processus politique. Comme cela a déjà été dit au Conseil, toutes les communautés doivent se rendre compte que le seul avenir possible au Kosovo consiste à créer une société multiethnique fondée sur le respect des droits des minorités et de l'homme. Les Albanais du Kosovo doivent respecter les droits des minorités, et ces minorités doivent relever, dans ce contexte, le défi de la participation.

Nous notons avec satisfaction l'appui fourni par la République fédérale de Yougoslavie relativement à l'inscription des Serbes du Kosovo. Nous nous félicitons des efforts déployés par les parties serbes à cet égard, et nous espérons que les difficultés liées à l'inscription dont on nous a parlé seront bientôt réglées. Le nombre de Serbes du Kosovo qui se sont inscrits comme électeurs est, comme on l'a dit, décevant. L'Irlande espère bien qu'ils s'inscriront en plus grand nombre et les en prie instamment. En outre, nous exhortons leurs dirigeants à continuer d'appuyer pleinement une telle démarche. Les partis et personnalités kosovars doivent tout faire pour favoriser un climat favorable à la participation des Serbes. Dans un tel climat, les activités terroristes doivent cesser et tous les représentants albanais de souche doivent nettement rejeter la violence. De plus, il faut aussi faire des progrès rapides et concluants dans le domaine de la sécurité.

À cet égard, ma délégation se félicite, comme d'autres aujourd'hui, de la détention récente par la KFOR d'un certain nombre de terroristes présumés qui tentaient d'entrer illégalement au Kosovo. Nous saluons également la création de la composante de la MINUK chargée de la police et de la justice, et nous prenons note des renseignements que le Secrétaire général adjoint nous a fournis aujourd'hui sur les établissements de détention, les programmes de protection des témoins, etc.

L'Irlande se félicite de l'intensification des relations entre la MINUK et Belgrade, et en particulier des progrès accomplis récemment sur la question des personnes disparues. Une collaboration accrue des Serbes et des Albanais de souche en vue de régler cette question extrêmement délicate contribuera à créer un climat favorable au changement. Nous nous réjouissons des renseignements fournis par M. Guéhenno, sur les progrès réalisés concernant les questions soulevées par le Président Kostunica lors de la visite de la mission du Conseil de sécurité dans la région en juin, et nous espérons que d'autres progrès sont à venir. Nous estimons que la MINUK doit établir des liens plus étroits avec l'administration de Belgrade, y compris quant au retour des réfugiés, et nous espérons qu'il y aura d'autres réunions comme celles qui ont eu lieu récemment entre M. Haekkerup et le Vice-Premier Ministre serbe, M. Covic. L'Irlande espère que, pour favoriser l'établissement de tels liens, les directives relatives à l'entrée au Kosovo des responsables de la République fédérale de Yougoslavie seront utilisées de façon pragmatique et souple.

Le Conseil a déjà émis une déclaration du Président, dans laquelle il se félicitait de la signature à Skopje de l'Accord-cadre du 13 août. Nous espérons que cet Accord s'avérera être la base d'un règlement politique durable. L'Irlande exhorte les parties à mettre en oeuvre tous les aspects de l'accord de bonne foi, et à s'acquitter de tous leurs engagements. Nous demandons à la KFOR de poursuivre ses efforts pour renforcer encore les contrôles à la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, et pour endiguer les activités transfrontalières des groupes extrémistes.

M. Strømme (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, de son exposé, et à réaffirmer que la Norvège appuie les efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité ainsi que le Cadre constitutionnel du Kosovo.

Nous notons avec satisfaction que des progrès ont été réalisés, y compris pour le renforcement de la confiance au sein des minorités et du retour limité des réfugiés. Nous nous félicitons du retour réussi d'un petit groupe de Serbes du Kosovo dans la municipalité d'Istok. Nous espérons que d'autres retours semblables

seront organisés. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire.

Mon gouvernement s'inquiète de ce que peu de Serbes du Kosovo se sont inscrits sur la liste électorale. De toute évidence, des efforts plus intenses doivent être déployés par toutes les parties pour que les élections paraissent légitimes et représentatives de toutes les communautés du Kosovo.

Nous nous félicitons des déclarations récentes des dirigeants yougoslaves et serbes encourageant les Serbes du Kosovo à s'inscrire sur les listes électorales pour les élections provinciales de novembre. Pour sa part, la communauté internationale devrait faciliter ces progrès en s'abstenant de prendre des mesures qui empiètent excessivement sur l'autorité de Belgrade et sur son influence parmi les Serbes du Kosovo. Convaincre les Serbes du Kosovo et les autres minorités des avantages de s'inscrire sur les listes électorales semble assez difficile. Les convaincre qu'ils ont quelque chose à gagner de leur participation aux élections est encore plus difficile. L'effort doit être fait. Nous nous félicitons du débat en cours sur les structures et les discussions post-électorales, y compris les consultations avec les représentants de toutes les communautés ethniques.

Les autorités démocratiques de Belgrade travaillent de manière systématique et avec détermination pour régler les comptes du passé récent du pays et pour amener la Yougoslavie à une coopération internationale normale. L'extradition de M. Milosevic à La Haye est un pas important. Les autorités serbes poursuivent leurs enquêtes sur des cas présumés de crimes de guerre contre des civils au Kosovo. Les criminels serbes sont poursuivis. Le fait que l'on ait confié au Premier Ministre serbe, M. Covic, la tâche de coordonnateur yougoslave pour le Kosovo est encourageant. Nous pensons que la MINUK doit profiter pleinement de cette possibilité de coopération constructive et pratique avec les autorités de Belgrade.

La communauté internationale doit reconnaître que la Yougoslavie est vraiment entrée dans une ère post-Milosevic. Une coopération accrue avec les forces démocratiques de Belgrade permettra non seulement d'améliorer les possibilités de mettre en oeuvre de façon durable au Kosovo la résolution 1244 (1999), mais contribuera également à la consolidation des autorités de Belgrade face à des cercles de Serbie moins enclins aux réformes. La façon dont la résolution 1244 (1999) sera appliquée aura des implications claires pour toute

la région. La Norvège se félicite de l'accord-cadre signé le 13 août par le Président Trajkovski et les dirigeants des quatre principaux partis politiques dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Cet accord représente un premier pas essentiel pour créer les conditions de paix et de stabilité dans le pays. La communauté internationale doit rester unie pour dire son appui ferme et clair à l'accord-cadre.

Nous exprimons notre plein appui à l'engagement de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans ce processus. L'opération « Moisson essentielle » est une condition préalable pour une mise en oeuvre réussie de l'accord. Il est essentiel que le cessez-le-feu soit respecté. La Norvège condamne tous les actes de violence politique. Ces actes ne peuvent que compromettre la poursuite du processus politique.

Il est également important de reconnaître que la confiance entre les communautés slave et albanaise en Macédoine est pratiquement inexistante. Des efforts considérables doivent être déployés pour remédier à cette situation. La responsabilité d'agir incombe principalement aux autorités macédoniennes et aux dirigeants politiques des communautés slave et albanaise de Macédoine. Toutefois, la communauté internationale peut et doit fournir une aide.

J'aimerais enfin souligner les mérites du maintien d'une perspective régionale dans les travaux du Conseil de sécurité sur le Kosovo plutôt qu'une perspective kosovare lorsque le Conseil traite des Balkans. Cela suppose que nous examinions très attentivement l'effet possible que les accords pour le Kosovo pourraient avoir sur les États voisins et sur la stabilité régionale.

M. Touré (Mali) : Je voudrais à mon tour m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Secrétaire général adjoint M. Jean-Marie Guéhenno pour la mise à jour très complète des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

En dépit des difficultés, certes complexes et multiples auxquelles la MINUK est confrontée dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, force est de reconnaître que des progrès remarquables ont été accomplis dans la mise en place d'institutions démocratiques et multiethniques au Kosovo. Mon intervention s'articulera sur les points suivants.

Au plan politique, le 26 juillet dernier, ma délégation avait exprimé son ferme soutien à M. Haekkerup et à tout le personnel de la MINUK pour la promulgation du Cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire au Kosovo et l'annonce de la date des élections. Ce même jour, nous avons soutenu que le Cadre constitutionnel et l'annonce de la date des élections constituaient incontestablement des pas décisifs franchis vers un Kosovo démocratique et multiethnique. Aujourd'hui, nous notons avec un intérêt soutenu que des progrès notoires sont accomplis dans les préparatifs des élections du 17 novembre prochain.

Parce que ces élections constituent un cadre primordial pour lutter contre l'extrémisme intransigeant et l'intolérance ethnique, ma délégation encourage toutes les populations du Kosovo à y participer massivement. Pour nous, la participation sans réserve de toute la communauté est cruciale au succès de ces élections. C'est pourquoi ma délégation ne se lassera pas d'appuyer les initiatives prises par la MINUK en vue de l'élaboration d'un fichier électoral inclusif, qui favorise la participation libre de tous les groupes ethniques au processus électoral.

En effet, la participation de toutes les communautés, en particulier de la minorité serbe, est une préoccupation majeure pour ma délégation. Les efforts déployés par la MINUK, la Force de paix du Kosovo (KFOR) et la communauté internationale pour encourager les politiques serbes à prendre le train du processus électoral en marche au Kosovo sont à saluer et à encourager. C'est le lieu ici de féliciter l'attitude positive de Belgrade face à l'enregistrement des votants pour les prochaines élections et surtout l'enregistrement des Serbes. Pour encourager ce processus, des mesures de sécurité adéquates devraient être prises pour inciter tous les réfugiés, en particulier la minorité serbe, à rentrer chez eux et à participer activement au scrutin et à l'édification d'une société multiethnique et démocratique au Kosovo.

S'agissant du Cadre constitutionnel, il importe de souligner que sa mise en oeuvre est d'une importance capitale pour ma délégation car il donne à la population du Kosovo la possibilité d'administrer sa vie au quotidien en encourageant les modérés à faire avancer le processus politique tout en marginalisant les extrémistes. C'est pour cette raison que ma délégation réitère son appel à tous les habitants du Kosovo pour qu'ils participent activement aux structures actuellement mises en place et au futur Gouvernement du territoire.

Sur le plan de la sécurité, ma délégation demeure préoccupée par la persistance de la violence ethnique et politique, ainsi que de la criminalité organisée au Kosovo. L'assassinat le 21 août 2001 de cinq membres de la famille Hajra près de Glogovac est une démonstration éloquente de cette violence aveugle. Il ne fait aucun doute que cette violence contre les minorités de la province constitue l'obstacle le plus important à la réalisation des objectifs de paix, de démocratie et de prospérité de la communauté internationale au Kosovo. Nous condamnons fermement cette violence aveugle qui constitue malheureusement le plus gros obstacle au retour des réfugiés et personnes déplacées.

La mise en place par le Représentant spécial du Secrétaire général de la composante 1 et de l'existence d'une législation réprimant le crime organisé, la détention clandestine d'armes et le terrorisme, sont des mesures utiles qui sont à l'origine de l'amélioration considérable des conditions de sécurité au Kosovo.

Parce qu'elles ont montré leur efficacité, ma délégation soutient également les mesures spécifiques prises par la MINUK et la KFOR relatives à la surveillance des frontières administratives du Kosovo, en particulier la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine. Toutes les dispositions utiles doivent être prises pour que le Kosovo ne soit pas une base arrière pour les rebelles albanais de l'Armée de libération du Kosovo (ALK). Nous encourageons les autorités macédoniennes et les responsables de l'ALK à un strict respect des engagements qu'ils ont pris sous les auspices de l'Union européenne. Nous fondons l'espoir qu'après la collecte des armes, la communauté internationale mettra tout en oeuvre pour créer les conditions idoines dans lesquelles la paix s'établira de façon définitive en ex-République de Macédoine.

Au plan économique, en vue de mettre fin à l'état désastreux de l'économie du Kosovo et à son taux de chômage très élevé, les mesures d'ajustement prises par la MINUK sont à encourager et à poursuivre. Convaincue que le développement économique est un élément majeur de stabilisation, ma délégation recommande la mobilisation par la communauté internationale de fonds supplémentaires pour des programmes de relèvement économique des villages.

Par ailleurs, la question des disparus et détenus, qui reste l'un des principaux obstacles à la réconciliation, est une préoccupation de ma délégation. Nous soutenons la Mission d'administration intérimaire des

Nations Unies (MINUK) et les parties concernées dans la mise en oeuvre des décisions prises par rapport à cette question fondamentale.

Enfin, ma délégation, tout en relevant l'énormité de la tâche que doit accomplir la MINUK, rend hommage à M. Hans Haekkerup pour les actes posés à la tête de la MINUK et à tout le personnel local et international de la MINUK et de KFOR pour leur détermination et leur engagement à mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999). La communauté internationale devra toujours soutenir la MINUK en cette phase cruciale de son engagement au Kosovo en vue d'atteindre la paix, la sécurité et un développement durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'aimerais faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Colombie.

Tout d'abord, je me félicite de l'exposé très complet que le Sous-Secrétaire adjoint, M. Guéhenno, a fait sur les faits nouveaux intervenus au Kosovo et en ex-République yougoslave de Macédoine. Au sujet de ses propos, en premier lieu, nous appuyons nous aussi le dialogue constructif qui s'est engagé entre M. Haekkerup et le Vice-Premier Ministre serbe, M. Covic.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, le succès du processus politique de la mise en oeuvre du Cadre constitutionnel et, de façon générale, de l'avenir du Kosovo, dépend des relations de coopération avec Belgrade. Nous nous félicitons donc d'apprendre que le niveau de compréhension entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies (MINUK) et le Gouvernement yougoslave ne cesse de s'améliorer, et nous espérons que cela contribuera à la recherche de solutions à des questions telles que la sécurité, les personnes portées disparues, les détenus et le retour des réfugiés.

Pour ce qui est de la participation aux élections, nous nous alarmons du faible taux d'inscription sur les listes électorales à 10 jours de la fermeture des listes. Nous aimerions que soit bien reçu l'appel que les dirigeants de Belgrade ont lancé récemment pour encourager la participation de la population serbe du Kosovo. Ces appels devraient être constants et faits de façon encore plus claire au cours des prochains jours.

À ce sujet, nous aimerions que M. Guéhenno nous donne un complément d'informations sur le processus d'inscription sur les listes électorales, en parti-

culier ce qui est fait pour les réfugiés et les personnes déplacées, et qu'il nous donne des informations sur le déroulement du processus jusqu'à présent pour ce qui est d'encourager la participation de ces personnes.

Une autre question qui nous intéresse concerne la situation dans les prisons. Le mois dernier, M. Guéhenno avait évoqué, dans son intervention, les problèmes matériels créés par le surpeuplement des prisons à cause du nombre de personnes arrêtées chaque jour. Là aussi, nous aimerions recevoir un complément d'informations sur les mesures que la MINUK a prises pour faire face à cette situation et savoir, de l'avis de M. Guéhenno, si le Conseil doit agir pour éviter que ce problème échappe à tout contrôle.

Le dernier élément que nous aimerions souligner concerne la situation en ex-République de Macédoine, et le rapport qui existe entre cette situation et le Kosovo. Le Gouvernement de l'ex-République de Macédoine a lancé dans plusieurs lettres envoyées au Secrétaire général de graves accusations à l'encontre du travail que la MINUK et la KFOR ont accompli pour faire cesser l'aide que reçoit l'Armée nationale de libération.

Nous aimerions savoir quelles mesures concrètes ont été prises, conjointement par la MINUK et la KFOR pour enquêter de façon minutieuse sur les accusations lancées à l'égard des membres du Corps de protection du Kosovo (CPK). La communauté internationale ne doit pas permettre que toutes les réalisations acquises au Kosovo grâce au travail accompli par la MINUK et par la KFOR soient compromises par ces faits. Il faut donc répondre par des mesures concrètes à ces accusations.

Enfin, pour ce qui est de ce qui a été dit au sujet des sanctions, il est clair que le Conseil de sécurité doit pouvoir envisager sans retard une décision en vue de la levée des sanctions. À mon avis, c'est la meilleure façon de reconnaître que les sanctions doivent prendre fin dès que disparaissent les circonstances qui ont justifié leur imposition.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Belgique. Je l'invite à prendre place, à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Ruyt (Belgique) (*parle en français*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale asso-

ciés à l'Union européenne, la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Lichtenstein, se rallient à cette déclaration.

Chacune des réunions du Conseil de sécurité nous rapproche de l'échéance cruciale des élections au Kosovo de novembre prochain, et nous nous félicitons de la régularité de ces débats ouverts qui nous donnent l'occasion de faire le point sur les événements actuels et à venir dans la région, et à cet égard, je voudrais remercier M. Guéhenno pour l'excellent exposé qu'il nous a présenté. Cette réunion me permet aussi d'affirmer une fois encore l'appui de l'Union européenne aux efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies (MINUK) et par le représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

Si nous attachons une importance particulière aux événements récents au Kosovo, c'est qu'ils constituent des pas déterminants vers un Kosovo démocratique et multiethnique. Nous avons accueilli chaleureusement la publication du Cadre constitutionnel pour un Gouvernement autonome provisoire. À présent, pour qu'il s'inscrive dans la réalité, il est essentiel que toutes les communautés participent aux élections du mois de novembre prochain, ainsi qu'aux institutions transitoires du Kosovo qui en seront issues.

À ce sujet, nous nous félicitons de l'appui offert par Belgrade à l'enregistrement des électeurs serbes du Kosovo. De plus, nous nous réjouissons de ce que plusieurs partis politiques se sont déjà inscrits au scrutin. Nous espérons que les partis qui ont entamé la procédure, les partis serbes en particulier, la mèneront à leur terme, afin que toutes les communautés soient présentes sur les listes électorales. L'Union constate avec satisfaction que le processus est en mouvement, mais des progrès sont encore nécessaires, comme l'a souligné tout à l'heure M. Guéhenno. Nous espérons que Belgrade encouragera activement la communauté serbe à participer aux élections. En effet, l'Union européenne est convaincue que toutes les communautés doivent prendre part aux élections afin d'assurer le futur multiethnique du Kosovo.

De manière générale, les relations entre Belgrade et la MINUK ont évolué de manière très positive ces dernières semaines. Nous avons exprimé en de nombreuses occasions toute l'importance que nous accordons à ces relations, et nous accueillons donc avec satisfaction le fait que le vice-premier ministre, M. Covic et M. Haekkerup se rencontrent maintenant et nous espérons que cette collaboration s'intensifiera à l'avenir.

L'Union européenne n'ignore pas les problèmes qui persistent au Kosovo, notamment dans le domaine de la sécurité, des disparus et du retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que dans le domaine du crime organisé. Nous prenons à cet égard très au sérieux les soucis des différentes communautés. Nous saluons les mesures ou initiatives déjà prises et encourageons la MINUK et les autres acteurs intéressés à poursuivre leurs efforts dans ce domaine.

Un signe d'encouragement pour toute la région nous a été envoyé depuis l'ancienne République yougoslave de Macédoine, avec la signature de l'accord-cadre par le Président Trajkovski et les chefs des quatre principaux partis politiques. Nous espérons que le Parlement le considérera avec attention pour l'approuver au plus vite. L'Union encourage maintenant toutes les parties à respecter loyalement cet accord à et prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en oeuvre rapide et complète. Il est essentiel que tous respectent désormais strictement le cessez-le-feu. Le succès de l'opération de l'OTAN « Moisson Essentielle », ainsi tout le processus de paix, en dépend. Nous restons confiants malgré l'incertitude de la situation.

Dans ce contexte, la frontière entre la Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine reste extrêmement sensible comme d'autres l'ont signalé ce matin et nous encourageons la Force au Kosovo à continuer à y accorder la plus grande attention.

L'Union européenne poursuivra ses efforts pour promouvoir la stabilité, le développement démocratique et la prospérité dans la région, en collaboration étroite avec toutes les parties. En donnant suite aux engagements pris lors du sommet de Zagreb, les pays de la région ont accompli des progrès encourageants sur la voie de la démocratie, de la coexistence pacifique et de la coopération régionale. Nous sommes certains que ces efforts assureront la paix et la stabilité pour toutes les communautés de la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la République fédérale de Yougoslavie. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Sahovic (République fédérale de Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Avant d'aborder les questions qui sont le sujet de notre débat d'aujourd'hui, je voudrais exprimer ma satisfaction de vous voir, Monsieur, présider les délibérations du Conseil de sécurité pendant le mois en cours. Je saisis également cette occasion pour remercier M. Guéhenno de son exposé et de son analyse, comme toujours très intéressants et approfondis.

Nous sommes tous conscients de la phase politique importante et sensible qui approche à grands pas, puisqu'il ne reste que deux mois et demi avant les élections prévues au Kosovo-Metohija le 17 novembre. Un certain nombre de questions méritent notre attention collective. Ces questions ont également été mentionnées dans le rapport que nous venons de recevoir et dans les déclarations des membres du Conseil et d'autres collègues. Permettez-moi aussi, Monsieur, de faire quelques observations.

Tout d'abord, depuis notre dernier débat en ce lieu, mon gouvernement a intensifié ses efforts pour promouvoir une communication directe et rapide avec la présence internationale au Kosovo-Metohija. Gardant cet élément à l'esprit, les gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et la République serbe ont établi un centre de coordination pour le Kosovo-Metohija, présidé par le Vice-Premier Ministre de la Serbie, M. Nebojsa Covic. L'objectif essentiel du Centre est d'améliorer la coopération avec la communauté internationale dans le but de résoudre les problèmes communs, et d'atteindre les buts communs de la République fédérale de Yougoslavie, de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans la province. Nous espérons que cela contribuera également à accroître la confiance des Serbes du Kosovo dans la MINUK et la KFOR.

Les résultats de ces efforts sont déjà visibles. D'importantes rencontres ont eu lieu entre M. Haekkerup et M. Covic pour discuter d'un certain nombre de questions en suspens. Effectivement, comme l'a affirmé M. Guéhenno, des progrès ont déjà été faits, et nous espérons qu'ils ne resteront pas isolés.

Dans l'optique également de faciliter la communication et de résoudre les problèmes concrets, mon

gouvernement a adopté, il y a quelques jours seulement, des directives pour le transport du personnel et de l'équipement de la KFOR à travers le territoire yougoslave. À notre avis, il ne s'agit bien sûr que d'une mesure provisoire, en attendant la conclusion de l'Accord sur le statut des forces (SOFA) et de l'Accord sur le statut des missions (SOMA), dans le respect de la pratique établie de l'ONU dans des missions similaires.

Malheureusement, en dépit de tous ces efforts, des malentendus inutiles et des incidents continuent de se produire, par exemple celui qui s'est produit le 7 août dans les locaux gouvernementaux à Gracanica. Un autre pas dans la mauvaise direction a été fait par l'introduction des directives du Représentant spécial qui exigent une notification préalable de 96 heures pour tout agent officiel serbe ou yougoslave qui désire visiter le Kosovo-Metohija. Cette mesure ne facilitera certainement pas les efforts que nous déployons pour encourager la population non albanaise à s'inscrire sur les listes électorales. Elle ne pourra que les décourager.

Je voudrais rappeler à nouveau que ces malentendus sont véritablement inutiles, et j'espère que nous pourrions éviter qu'ils se reproduisent à l'avenir grâce à des contacts réciproques ici, par le biais du bureau de la MINUK à Belgrade et, bien entendu, grâce aux contacts entre M. Haekkerup et M. Covic.

Puisque l'on parle de l'inscription sur les listes électorales, et comme il a déjà été dit ici aujourd'hui, les plus hautes autorités yougoslaves et serbes ont à de nombreuses reprises appelé les Serbes du Kosovo à s'inscrire. De même, le Commissariat serbe pour les réfugiés et les personnes déplacées a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation internationale pour les migrations autorisant l'inscription des électeurs à l'extérieur du Kosovo-Metohija, avec la participation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Jusqu'à présent, cependant, le moins qu'on puisse dire est que la réaction des électeurs potentiels n'a pas été enthousiaste.

Les raisons sont nombreuses, je pense. Il est clair que les conditions préalables de base à des élections libres et équitables n'ont pas encore été créées et que la MINUK a encore fort à faire pour assurer la sécurité et la liberté de tous au Kosovo-Metohija, sans discrimination ethnique. Des attaques violentes répétées d'Albanais extrémistes et terroristes – non seulement contre des non-Albanais, mais aussi contre des Alba-

nais et même des membres de la MINUK et de la KFOR – démontre de façon éloquente que, pour l'instant, l'atmosphère propice à la prise de décisions importantes pour l'avenir de cette province serbe du sud n'a pas encore été créée.

Dans ce contexte, il est également important de relever les récents rapports indépendants qui apportent un éclairage sur la situation globale des droits de l'homme, le respect de la loi et le maintien de l'ordre au Kosovo-Metohija, notamment les rapports du médiateur pour le Kosovo. Ces rapports mettent en lumière certains cas d'incompatibilité flagrante entre des règles et pratiques édictées par la MINUK et les normes internationales admises. Nous sommes d'avis que ces conclusions devraient être soigneusement analysées et que des mesures urgentes soient prises pour rectifier la situation.

Je suis reconnaissant aux membres du Conseil de ce qu'ils sont à présent disposés à lever l'embargo sur les armes qui avait été institué par la résolution 1160 (1998). Ce serait un pas très important vers une normalisation de nos relations avec la communauté internationale.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour appeler l'attention du Conseil sur la situation dans la zone de sécurité au sol en Serbie du sud. Jusqu'à maintenant, le plan pour le règlement pacifique de la crise dans la zone, qui a été appuyé par le Conseil, a été mis en oeuvre de façon satisfaisante. La formation d'une police multiethnique est en cours. De plus, l'armée yougoslave et la KFOR ont conclu un accord qui prévoit le contrôle total de la zone par l'armée yougoslave, et une coopération accrue entre l'armée et la présence internationale de sécurité au Kosovo-Metohija.

Enfin, en ce qui concerne l'autre question préoccupante pour la région – une question très liée à la situation au Kosovo-Metohija – permettez-moi de réitérer le soutien vigoureux de la Yougoslavie à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République de Macédoine. Au cours des semaines et mois précédents, la Macédoine a été au bord de la guerre civile en raison des activités terroristes inacceptables de groupes ethniques albanais armés, souvent soutenus et approvisionnés depuis le Kosovo-Metohija. L'Accord-cadre signé récemment, que la Yougoslavie approuve, et le déploiement du contingent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour procéder au désarme-

ment des groupes armés ethniques donne l'espoir que les problèmes existants seront résolus grâce aux réformes et aux processus qui ont été convenus par les factions politiques du pays. Nous continuons fermement à croire que l'usage de la violence et du terrorisme pour la réalisation de buts politiques ne doit pas être admis. Pour leur part, la MINUK et la KFOR ont la claire responsabilité d'empêcher toute action future visant à déstabiliser la Macédoine qui pourrait émaner de la zone dont ils ont le contrôle et l'administration.

Pour finir, permettez-moi, une fois de plus, d'insister sur le fait que nous comptons sur le Conseil de sécurité pour assurer l'application pleine et entière de sa résolution 1244 (1999), que la République fédérale de Yougoslavie s'est engagée à respecter. Nous pensons également qu'il est grand temps pour la région – avec l'appui de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité – d'intensifier les discussions sur la façon de prendre le chemin d'une stabilité durable dans notre région du monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la République fédérale de Yougoslavie de son intervention et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je voudrais de même exprimer ma reconnaissance pour les observations et évaluations préliminaires faites par le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno.

Permettez-moi également de m'associer à ceux qui se sont ralliés à la déclaration que le Représentant permanent de la Belgique a faite au nom de la présidence de l'Union européenne.

En tant que pays limitrophe de la République fédérale de Yougoslavie il est d'une importance cruciale pour la République de Macédoine d'avoir une frontière septentrionale stable et transparente, y compris avec le Kosovo. Le Gouvernement macédonien appuie donc sans réserve les efforts déployés et les mesures prises au Kosovo par les autorités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Ko-

sovo (MINUK) et de la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour consolider la situation en instaurant une société multiethnique, en renforçant la primauté du droit et en mettant en place des institutions démocratiques. Ces efforts et ces mesures sont des conditions préalables au succès de cette mission complexe d'une importance régionale.

La République de Macédoine se félicite du renforcement de la coopération entre la MINUK et les autorités de Belgrade dans l'examen des questions d'intérêt commun, notamment les conditions d'une participation équitable des Serbes aux prochaines élections dans l'ensemble du Kosovo. Le succès des élections constituera, à notre avis, un pas important dans le sens d'un règlement du statut futur du Kosovo qui tienne pleinement compte de l'aspect régional de la question et de ses répercussions pour les autres pays de la région. Dans ce contexte, nous considérons comme indispensable le dialogue entre les représentants démocratiquement élus du gouvernement autonome du Kosovo, les autorités serbes, les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et celles du Monténégro.

Dans le contexte du débat d'aujourd'hui sur le Kosovo, permettez-moi de formuler quelques observations au sujet de la situation dans mon pays, la République de Macédoine. La signature de l'Accord-cadre par les dirigeants politiques sous les auspices du Président Trajkovski a été salué par le Conseil de sécurité comme une mesure importante allant dans le sens d'une issue pacifique à la crise politique et sécuritaire. En outre, le Secrétaire général, M. Annan, dans sa réponse aux dirigeants de la Macédoine a souligné que l'ONU était prête à apporter tout son appui et toute son aide à la mise en oeuvre de l'Accord-cadre en toute bonne foi.

En soulignant la pertinence de ces messages, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur certains aspects de la dimension sécuritaire de la mise en oeuvre de l'Accord cadre qui sont directement ou indirectement liés à l'évolution de la situation au Kosovo.

Les récentes activités des autorités de la MINUK et de la KFOR au Kosovo visant à renforcer le contrôle de la frontière et à minimiser le nombre de franchissements illégaux de la frontière ainsi que le nombre d'incursions de groupes extrémistes armés contribuent certainement à un contrôle plus efficace des infiltrations et du trafic illégal le long de la zone frontalière avec le Kosovo, comme le demande la résolution 1345

(2001). Toutefois, pour que la composante sécuritaire de l'Accord cadre soit totalement efficace, il est indispensable d'assurer la cessation complète des activités des Albanais de souche qui ont fomenté des insurrections et de leurs partisans du Kosovo, y compris des membres du Corps de protection du Kosovo.

Nous sommes en faveur de la levée de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1160 (1998), comme cela a été mentionné aujourd'hui au cours du débat et nous exhortons les autorités de la MINUK et de la KFOR au Kosovo à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les abus éventuels. À cet égard, je voudrais répéter les espoirs exprimés par le Président et le Gouvernement de la République de Macédoine de voir les autorités de la MINUK et de la KFOR mettre fin aux infiltrations en République de Macédoine de groupes terroristes armés et à l'appui logistique en provenance du Kosovo et également prévenir toutes les activités de mobilisation d'ex-combattants du Corps de protection du Kosovo et empêcher qu'ils ne rejoignent les rangs de l'Armée connue aujourd'hui sous le nom d'Armée de libération nationale ou sous quelque autre nom que prendra l'organisation terroriste de demain.

Ceci revêt une importance particulière pour le succès de l'opération dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Macédoine en vue du désarmement des groupes armés d'Albanais de souche et de leur démantèlement volontaire complet. L'efficacité de cette opération ne devrait pas être mesurée uniquement en fonction du nombre d'armes recueillies mais également en fonction de la création de conditions propices à la cessation des hostilités et à l'instauration d'un environnement pacifique durable pour la mise en oeuvre de l'Accord-cadre.

Pour conclure, je voudrais rappeler que l'Accord-cadre repose notamment sur les principes selon lesquels le recours à la violence pour poursuivre des buts politiques est rejeté complètement et inconditionnellement; les questions ethniques n'ont pas de solutions territoriales et il faut des relations plus étroites et mieux intégrées avec la communauté euro-atlantique. Toute la région partage ces valeurs, y compris le Kosovo et c'est pourquoi nous devons conjuguer nos efforts pour poursuivre leur mise en oeuvre.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite à présent M. Guéhenno à répondre comme il l'entend aux observations qui ont été formulées et aux questions qui ont été posées.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation à l'égard des incidents qui sont survenus le long de la frontière avec la Macédoine et de leurs répercussions éventuelles sur la situation au Kosovo. Je voudrais répondre à ces préoccupations.

Tout d'abord, en ce qui concerne la situation à la frontière, je ne suis pas en mesure à ce stade de donner un complément d'information sur les incidents évoqués par la délégation de l'Ukraine. Mais je voudrais informer les membres du Conseil que, pas plus tard qu'hier, pas moins de 35 Albanais kosovars ont été arrêtés pour avoir franchi illégalement la frontière à destination du Kosovo. Au cours du dernier week-end, ce sont 96 Albanais kosovars qui ont été appréhendés alors qu'ils franchissaient la frontière. Je pense que cela indique la mesure dans laquelle la Force de paix au Kosovo (KFOR) patrouille activement la frontière pour veiller à ce que cette dernière ne transforme pas le Kosovo en refuge pour les extrémistes alors que la situation revient à la normale dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Deuxièmement, la délégation de la Jamaïque a soulevé une question à propos des répercussions des fermetures de frontières. Effectivement, la fermeture de la frontière complique sensiblement le travail de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ainsi que le roulement des effectifs de la police. À ce stade, je ne pense pas que cela ait eu une incidence directe sur le fonctionnement de la police. Mais je pense que cela a des incidences indirectes dans la mesure où l'aggravation des difficultés économiques au Kosovo font certainement le jeu des extrémistes qui ne souhaitent pas que la situation revienne à la normale au Kosovo.

Plus généralement, le représentant de Singapour a soulevé la question de l'incidence des événements dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine sur l'ensemble de notre stratégie au Kosovo. À ce stade, je me contenterai de dire que ceci nous rappelle qu'il n'y aura pas de solution durable dans les Balkans qui ne passe par un règlement de la dimension régionale. Cela est vrai au niveau politique car les principes établis dans un endroit sont également valables dans d'autres endroits; nous devons toujours prendre en considération les répercussions que les décisions prises dans une situation peuvent avoir dans d'autres situations. Cela est également vrai sur le plan pratique dans le sens où nous savons que la criminalité organisée ne connaît ni

frontières ni lignes de démarcation administrative et il y a eu des liens entre la criminalité organisée et les activités extrémistes. Une démarche régionale – notamment en ce qui concerne les activités de police – est certainement justifiée.

En ce qui concerne le rôle de l'ONU face à la situation dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, d'autres organisations, telles que l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont joué un rôle de chef de file. L'ONU doit contribuer à appuyer ces organisations et, comme le Secrétaire général l'a dit dans la lettre que vient de mentionner le représentant de la Macédoine, nous sommes prêts à accorder un plein appui et à partager les connaissances spécialisées que nous pourrions avoir pour favoriser le suivi de ce que l'OTAN fait actuellement dans le cadre de l'opération Moisson essentielle. Il est clair que cette opération envoie un message politique puissant. Nous espérons qu'elle se traduira également par des résultats concrets. Mais outre le message politique transmis, il faudra certainement mener des activités de contrôle. Il faudra également un retour à la normale, ce qui prendra du temps, et nous sommes prêts à accorder notre appui quelle que soit la forme sous laquelle on nous le demandera.

Le représentant de la Colombie a posé une question sur le processus d'enregistrement des électeurs en dehors du Kosovo. Je voudrais souligner que l'on a beaucoup fait pour faciliter l'inscription sur les listes électorales et la participation des électeurs en dehors du Kosovo. Des accords ont été conclus entre l'Organisation internationale pour les migrations et l'OSCE et entre l'OSCE et les autorités compétentes de la Serbie et du Monténégro, ce qui a permis l'ouverture de centres d'enregistrement tant en Serbie qu'au Monténégro, principalement dans les zones où sont concentrées les personnes déplacées. Comme l'a fait remarquer le représentant de la Yougoslavie, nous aimerions que ces mesures pratiques soient plus fructueuses, et nous continuons d'espérer qu'un plus grand nombre de personnes mettront à profit cette possibilité de s'inscrire. En tout état de cause, c'est un message politique sur lequel on a insisté en République fédérale de Yougoslavie. Il y a eu des articles dans la presse, il y a eu des spots publicitaires à la radio pour faire savoir que l'on pouvait s'inscrire et que ceux qui pouvaient le faire devraient faire bon usage de cette possibilité. En

outre, pour garantir la transparence du processus, les représentants des autorités de la République fédérale de Yougoslavie sont autorisés à assister au processus de saisie des données, tant à Pristina qu'à Vienne pour s'assurer que tout est fait dans les règles.

Le représentant de la Colombie a également posé une question sur les centres de détention. J'ai dit dans mon exposé que des progrès avaient déjà été réalisés en ce qui concerne ces centres de détention « provisoires » et la restauration de la prison de Dubrava, centre de détention plus important. Mais il est clair qu'avec l'adoption de nouveaux règlements, la base juridique permettant de poursuivre en justice des personnes et de les garder en détention va s'élargir, et qu'il sera sans doute possible d'augmenter les capacités pénitentiaires. Nous sommes convaincus qu'avec le renforcement de la composante justice et police, la question de centres de détention adéquats au Kosovo sera réglée.

Monsieur le Président, vous avez posé une dernière question à propos du Corps de protection du Kosovo (CPK). Je voudrais dire que la MINUK a récemment adopté un code disciplinaire pour le CPK et qu'elle compte également sur sa coopération avec la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR)

pour que celle-ci établisse des rapports sur des actes commis par des membres du Corps qui constitueraient des délits criminels ou civils graves. Chaque fois qu'il y aura des preuves, le Comité exécutif commun MINUK-KFOR recommandera au commandant du CPK de suspendre immédiatement tout membre du Corps soupçonné d'avoir commis un délit. Cela a été le cas, par exemple, à la suite du décret du Président des États-Unis à la fin du mois de juin. Si après la suspension immédiate, l'enquête confirme les soupçons, le membre en question du Corps de protection sera destitué et devra quitter le Corps. Je voudrais préciser à cet égard qu'outre le cas d'hier, trois autres membres du Corps de protection ont été révoqués – révoqués et non suspendus – en août. D'autres ont été suspendus, et nous attendons les résultats d'enquêtes pour savoir s'ils seront révoqués.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Guéhenno de ses éclaircissements et de ses compléments d'explication. Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son 1^{er} ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.